

CONSEILS D'ARRONDISSEMENTS

SOMMAIRE

CONSEILS D'ARRONDISSEMENTS.....	3
MAIRIE DU 1^{ER} SECTEUR.....	4
DÉLIBÉRATIONS DU 26 JUI 2024.....	4
MAIRIE DU 2^{ÈME} SECTEUR.....	5
DÉLIBÉRATIONS DU 24 JUI 2024.....	5
MAIRIE DU 3^{ÈME} SECTEUR.....	9
DÉLIBÉRATIONS DU 25 JUI 2024.....	9
MAIRIE DU 4^{ÈME} SECTEUR.....	13
DÉLIBÉRATIONS DU 25 JUI 2024.....	13
MAIRIE DU 5^{ÈME} SECTEUR.....	14
DÉLIBÉRATIONS DU 19 OCTOBRE 2023.....	14
MAIRIE DU 6^{ÈME} SECTEUR.....	24
DÉLIBÉRATIONS DU 26 JUI 2024.....	24
MAIRIE DU 7^{ÈME} SECTEUR.....	43
DÉLIBÉRATIONS DU 25 JUI 2024.....	43
MAIRIE DU 8^{ÈME} SECTEUR.....	55
DÉLIBÉRATIONS DU 25 JUI 2024.....	55

CONSEILS D'ARRONDISSEMENTS

Mairie du 1^{er} secteur

Délibérations du 26 juin 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 26 juin 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/44/1S-24-MAIRIE DES 1ER ET 7E ARRONDISSEMENTS MAIRIE DES 1ER ET 7E ARRONDISSEMENTS -

Approbation du compte d'exécution 2023 de la Mairie du premier secteur de Marseille.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 26 juin 2024 pour le Conseil Municipal du 28 juin 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 26 voix.

Mme Clémence PARODI s'abstient.

Mme Sabine BERNASCONI vote contre.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 26 juin 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/45/1S-24-41042-DAEJ DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE -

Attribution de subventions à des associations dans le cadre de la politique enfance jeunesse de la Ville de Marseille - Approbation de conventions.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 26 juin 2024 pour le Conseil Municipal du 28 juin 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 27 voix.

M. Julien SORET se déporte.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 26 juin 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/46/1S-24-41183-DEPC DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ETUDES ET PROJETS DE CONSTRUCTION - Création d'un lieu ressource au 63, 65, 67 rue d'Aubagne - 1^{er} arrondissement - Attribution de primes dans le cadre de la désignation du Maître d'Oeuvre.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 26 juin 2024 pour le Conseil Municipal du 28 juin 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 26 juin 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/47/1S-24-41230-DGAVTL DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -

Attribution de subventions à des associations et organismes -
Approbation des conventions et avenants aux conventions de
subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses
associations ou organismes.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 26 juin 2024 pour le Conseil Municipal du 28 juin 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 26 juin 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/48/1S-24-41232-DGAVD

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -
Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations oeuvrant pour la transformation urbaine, l'amélioration du cadre de vie, la transition écologique et le développement économique et social

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 26 juin 2024 pour le Conseil Municipal du 28 juin 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 26 voix.

M. Julien SORET se déporte.

M. Gilles ASPINAS se déporte.

M. BARLES se déporte.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 26 juin 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/49/1S-23-41233-DGAJSP

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,
PLUS SURE ET PLUS PROCHE -**
Attribution de subventions à des associations.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 26 juin 2024 pour le Conseil Municipal du 28 juin 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 26 juin 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

24 - ADDITIF

R24/49/1S-24

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 26 juin 2024 pour le Conseil Municipal du 28 juin 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 27 voix.

Mme Clémence PARODI s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

Mairie du 2^{ème} secteur

Délibérations du 24 juin 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 24 juin 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 15 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 24/051/2S

RCM n° 24-40988-DC Commission : VDV

OBJET : Acquisition d'un fonds documentaire, de mobilier et de matériel informatique pour la nouvelle médiathèque sise rue Loubon - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Financement-

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet :

- la création de l'opération individuelle d'investissement pour l'acquisition du fonds documentaire, du mobilier et du matériel informatique pour la nouvelle médiathèque située 32, rue Loubon, dans le 3^{ème} arrondissement de Marseille à hauteur de 1 496 000 Euros (un million quatre cent quatre-vingt seize mille Euros),
- l'affectation de l'autorisation de programme Mission action culturelle, année 2024, à hauteur de 1 496 000 Euros (un million quatre cent quatre-vingt seize mille Euros), pour la réalisation de l'opération susmentionnée.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982

vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans

le rapport au Conseil Municipal n° 24-40988-DC, joint en annexe et relatif à l'acquisition d'un fonds documentaire, de mobilier et de matériel informatique pour la nouvelle médiathèque sise rue Loubon - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement-

Rapport adopté à l'Unanimité –

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 24 juin 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 15 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 24/052/2S

RCM n° 24-41042-DAEJ Commission : AGE

OBJET : Attribution de subventions à des associations dans le cadre de la politique enfance jeunesse de la Ville de Marseille - Approbation de conventions.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet :

- l'attribution de subventions à des associations dans le cadre de la politique enfance jeunesse de la Ville de Marseille
- l'approbation de conventions.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE
MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41042-DAEJ, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations dans le cadre de la politique enfance jeunesse de la Ville de Marseille - Approbation de conventions.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 24 juin 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 15 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI -

Rapport n° 24/053/2S

RCM n° 24-41062-DLSVAEC Commission : VDV

OBJET : Octroi d'une aide financière aux Centres Sociaux qui ouvrent en période estivale, plus particulièrement durant le mois d'août 2024.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'octroi d'une aide financière aux Centres Sociaux qui ouvrent en période estivale, plus particulièrement durant le mois d'août 2024.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE
MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41062-DLSVAEC, joint en annexe et relatif à l'octroi d'une aide financière aux Centres Sociaux qui ouvrent en période estivale, plus particulièrement durant le mois d'août 2024.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 24 juin 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 15 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Jessie LINTON -

Rapport n° 24/054/2S

RCM n° 24-41119-DFI Commission : VAT

OBJET : Acquisition d'un local de projection et de montage cinématographique " le polygone étoilé" - 1, rue Massabo - 2ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme mission stratégies immobilières et patrimoine - Financement.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet :

- l'acquisition d'un local de projection et de montage cinématographique " le polygone étoilé" - 1, rue Massabo - 2ème arrondissement
- l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme mission stratégies immobilières et patrimoine - Financement.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 24 juin 2024

- DELIBERE -

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n°24-41119-DFI, joint en annexe et relatif à l'Acquisition d'un local de projection et de montage cinématographique " le polygone étoilé" - 1, rue Massabo - 2ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme mission stratégies immobilières et patrimoine - Financement.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 15 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport adopté à l'Unanimité -

Rapport n° 24/056/2S

RCM n° 24-41145-DFI Commission :VAT

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

OBJET : Convention d'intervention foncière avec l'Établissement Public Foncier PACA sur le site de la copropriété du Gyptis 1.

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 24 juin 2024

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 15 membres et 3 représentés par pouvoirs.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation de la convention d'intervention foncière avec l'Établissement Public Foncier PACA sur le site de la copropriété du Gyptis 1.

RAPPORTEUR : Madame Jessie LINTON -

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

Rapport n° 24/055/2S

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

RCM n° 24-41128-DLLHI Commission : VAT

- DELIBERE -

OBJET : Aides en faveur du logement locatif social - Prorogation de conventions de financement.

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41145-DFI, joint en annexe et relatif à la convention d'intervention foncière avec l'Établissement Public Foncier PACA sur le site de la copropriété du Gyptis 1.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport adopté à l'Unanimité -

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet :
- l'attribution d'aides en faveur du logement locatif social
- la prorogation de conventions de financement.

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

Séance du Lundi 24 juin 2024

- DELIBERE -

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41128-DLLHI, joint en annexe et relatif aux aides en faveur du logement locatif social - Prorogation de conventions de financement.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 15 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport adopté à l'Unanimité -

Rapport n° 24/057/2S

RCM n° 24-41230-DGAVTL Commission : AGE

OBJET : Attribution de subventions à des associations et organismes - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet :

- l'attribution de subventions à des associations et organismes
- l'approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n°24-41230-DGAVTL, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations et organismes - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 24 juin 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 15 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE

Rapport n° 24/058/2S

RCM n° 24-41232-DGAVD Commission : AGE

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations œuvrant pour la transformation urbaine, l'amélioration du cadre de vie, la transition écologique et le développement économique et social.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations œuvrant pour la transformation urbaine,

l'amélioration du cadre de vie, la transition écologique et le développement économique et social.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41232-DGAVD, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations œuvrant pour la transformation urbaine, l'amélioration du cadre de vie, la transition écologique et le développement économique et social.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 24 juin 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 15 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI -

Rapport n° 24/059/2S

RCM n° 24 - 41233 -DGAJSP Commission : AGE

OBJET : Attribution de subventions à des associations.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41233 -DGAJSP, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations .

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

Mairie du 3^{ème} secteur

Délibérations du 25 juin 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 25 juin 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

RAPPORT 24/23/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Octroi d'une aide financière aux Centres Sociaux qui ouvrent en période estivale, plus particulièrement durant le mois d'août 2024. (24-41062-DLSVAEC)

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'octroi d'une aide financière aux Centres Sociaux qui ouvrent en période estivale, plus particulièrement durant le mois d'août 2024.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

Bénéficiaire	Centre Social	Adresse	Total en Euros
Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC)	Cinq Avenues / Fissiaux	2 avenue Foch 13004 Marseille	5 000

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 41062-DLSVAEC portant sur l'approbation de l'octroi d'une aide financière aux Centres Sociaux qui ouvrent en période estivale, plus particulièrement durant le mois d'août 2024.

Nombre de Conseillers présents : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 28

Rapport adopté à l'unanimité : 28 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 25 juin 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

RAPPORT 24/24/03/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations oeuvrant pour la transformation urbaine, l'amélioration du cadre de vie, la transition écologique et le développement économique et social (24-41232-DGAVD).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations oeuvrant pour la transformation urbaine, l'amélioration du cadre de vie, la transition écologique et le développement économique et social

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

Transition écologique			
Association	Adresse	Montant en Euros	Objet de la demande
Cultures Permanentes	86 rue Monté Cristo 13004 Marseille	6 500	Action : protection de la biodiversité dans le cadre des obligations légales de débroussaillage, valorisation paysagère
Développement économique, du tourisme, de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche			
13 A'TIPIK	4 rue de la Visitation 13004 Marseille	10 000	Insertion sur les métiers de la confection
Association des commerçants de La Plaine	74 rue Ferrari 13005 Marseille	17 000	Programme d'actions 2024
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAIL 13	Siège Sociale 192 Rue Horace Bertin 13005 Marseille	4 000	Fail 13 - demande 2024 - chantier de lecture - tiers lieux éducatifs
AMU - Institut de Neurosciences de la Timone	Faculté de Médecine 27 bd Jean Moulin	1 500	Vlème conférence internationale de l'INT

(INT)	13005 Marseille		
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAIL 13	Siège Sociale 192 Rue Horace Bertin 13005 Marseille	4 000	Fail 13 - demande 2024 - chantier de lecture - tiers lieux éducatifs

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 41232-DGAVD portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations œuvrant pour la transformation urbaine, l'amélioration du cadre de vie, la transition écologique et le développement économique et social

Nombre de Conseillers présents : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 28

Rapport adopté à la majorité : pour : 26 voix « Le Printemps Marseillais », 1 voix « Ensemble Pour Marseille » - Abstention: 1 voix « Retrouvons Marseille »

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 25 juin 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

RAPPORT 24/25/03/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations dans le cadre de la politique enfance jeunesse de la Ville de Marseille - Approbation de conventions.(24-41042-DAEJ).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations dans le cadre de la politique enfance jeunesse de la Ville de Marseille

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

beneficiaire	objet de la demande	montant en euros
ligue de l'enseignement 192, rue horace bertin 13005 marseille	animer une dynamique lecture au sein des accueils collectifs de mineurs (acm) de marseille	14 000
ligue de l'enseignement 192, rue horace bertin 13005 marseille	éduquer à la transition écologique au sein des acm	24 000
ligue de l'enseignement 192, rue horace bertin 13005 marseille	éduquer aux médias et à l'information au sen des acm	25 000
ligue de l'enseignement 192, rue horace bertin 13005 marseille	utiliser le vecteur du jeu pour développer les compétences psychosociales et éduquer à la citoyenneté et au vivre ensemble dans les acm	10 000
en parenthèse ligue de l'enseignement 192, rue horace bertin 13005 marseille	les parenthèses lectures des p'tits loups	8 000
beneficiaires	ludothèque	montant en euros
association institut de formation d'animation et de conseil 53, rue du révérend père christian gilbert 92600 asnières	cs fissiaux 2, avenue du maréchal foch 13004 marseille	6 720
association	nom du projet	montant en euros
association sportive des cinq avenues longchamp 235, bd chavez 13004 marseille	cinéma plein air à beausoleil et bal	2 500
gestionnaire	accueil de jeunes	montant en euros
institut de formation d'animation et de conseil 53, rue du révérend père christian gilbert 92600 asnières	fissiaux 2, avenue du maréchal foch 13004 marseille	8 461

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 41042-DAEJ portant sur l'attribution de subventions à des associations dans le cadre de la politique enfance jeunesse de la Ville de Marseille

Nombre de Conseillers présents : 23
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 28

Rapport adopté à l'unanimité : 28 voix

Didier JAU
 Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL
 DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 25 juin 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE
 D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

RAPPORT 24/26/03/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - Attribution de subventions à des associations et organismes - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes.(24-41230-DGAVTL).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :
 Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

Pilier 4 Soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité artistique			
Bénéficiaire	Adresse du Siège Social	Montant en Euros	Objet
ASSOCIATION ECLOSION 13 (Musique)	128 BD DE LA LIBÉRATION 13004 MARSEILLE	2 000	2024 - Marilou Mauvaises Filles - Culture - action
JAZZ SUR LA VILLE (Musique)	Mme Odile LECOUR LA MAISON DU CHANT 49 Rue Chape 13004 MARSEILLE	8 000	2024 - JAZZ SUR LA VILLE 18E EDITION - Culture - action
INSERTION PAR LE SPORT Mairie du 3 ^{ème} secteur – 4/5 ^{ème} arrondissements			
Ecole de Tae Kwon Do de Marseille	1, Impasse Blanc 13004 Marseille	1 500	Fonctionnement du club de tae kwon do pour une pratique sportive au niveau régional.
Entente Culturelle et Sportive	2C, Rue Juramy 13004 Marseille	10 000	Action : Cette année j'apprends à

Sébastopol			nager. Date : 26/02 au 31/12/2024.
Golf Recherche Provence	Facultés des sciences médicales - Ins neurosciences Timone Campus Santé 27 bd Jean Moulin 13385 Marseille	500	Action : Trophée national de golf du CNRS. Du 9 au 12/05/2024
Groupe Sportif Jean Joseph Allemand	41, Rue Saint Savournin 13005 Marseille	4 000	Fonctionnement du club multisports Football, Tennis de table et basket pour une pratique sportive de loisirs.
Mer et Littoral			
ASSOCIATION HATOUP	CHEZ HUET WILLIAM 11 RUE DE BRUYS 13005 MARSEILLE	10 000	L'action présentée ici s'ancre dans une activité associative au quotidien auprès de jeunes marseillais autour de plusieurs dispositifs : <ul style="list-style-type: none"> - Des sorties découverte en voilier autour de Marseille - Les mercredis de la mer : un parcours découverte créé autour d'un partenariat riche et varié.

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
 vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
 vu le Code général des collectivités territoriales
 et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 41230-DGAVTL portant sur l'approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

Nombre de Conseillers présents : 23
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 28

Rapport adopté à l'unanimité : 28 voix

Didier JAU
 Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4° et 5°ARRONDISSEMENTS

Séance du 25 juin 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

RAPPORT 24/27/03/AGE
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – Attribution de subventions à des associations (24-41233-DGAJSP).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions à des associations

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

Association	Adresse	Montant en Euros
Renaître après l'inceste, agir avec les bonnes mères	C/o Mme Duluc Béatrice 39 rue Antoine Maille 13005 Marseille	1 500
Centre Social de Sainte Elisabeth de La Blancarde et de ses Environs	6 Square Hopkinson 13004 Marseille	5 000
Infinitesimale	2 rue du Bosquet Chez M. GRANIER 13004 Marseille	5 000
Eclosion 13	128 boulevard de la Libération 13004 Marseille	1 500
Renaître Après l'Inceste, Agir avec les Bonnes Mères	39 rue Antoine Maille 13005 Marseille	2 000
Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC)	Cinq Avenues / Fissiaux 2 avenue Foch 13004 Marseille	53 550,58
	Tivoli / Le Camas 66 cours Franklin Roosevelt 13005 Marseille	53 550,58
Association Centre Social Ste Elisabeth de la Blancarde et de ses Environs	6 Square Hopkinson 13004 Marseille (4° répartition)	13 590,80
Fédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre des Organismes de Sécurité Sociale Section Grand Sud Marseille	223 rue Saint-Pierre 13005 Marseille	2 800

Fondation apprentis d'Auteuil	5 rue Antoine Pons 13004 Marseille	3 500
Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône , Mouvement d'Education Populaire (Ligue de l'Enseignement - FAIL 13)	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	25 000
Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône , Mouvement d'Education Populaire (Ligue de l'Enseignement - FAIL 13)	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	19 600
Comité de défense des intérêts du Quartier Chartreux-Centre	14 boulevard Meyer 13004 Marseille	2 000
The Baobab project	7 rue Gillibert 13005 Marseille	7 500
Les Canoubières	105 Bd Baille 13005 Marseille	1 500
Mouvement jeunes femmes de Marseille	71 rue Auguste Blanqui 13005 Marseille	2 000
Réseau santé Marseille Sud	129 Av de Toulon 13005 Marseille	2 000
SOLIDARITE ENFANTS SIDA SOL EN SI	29 A Place Jean Jaures 13005 Marseille	20 000
GIOVANNI	1 Rue Saint Savournin 13005 Marseille	6 000
LIEU D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT A MEDIATIONS	48 Avenue Maréchal Foch 13004 Marseille	12 000
MEDECINS DU MONDE	129 Avenue de Toulon 13005 Marseille	20 000
RESEAU SANTE MARSEILLE SUD	129 Avenue de Toulon 13005 Marseille	7 000
RESEAU SANTE MARSEILLE SUD	129 Avenue de Toulon 13005 Marseille	12 000
RESEAU SANTE MARSEILLE SUD	129 Avenue de Toulon 13005 Marseille	10 000
BUS 31 32	129 Avenue de Toulon 13005 Marseille	6 000
BUS 31 32	129 Avenue de Toulon 13005 Marseille	64 000
BUS 31 32	129 Avenue de Toulon 13005 Marseille	5 000

Association de médiation sociale objet : médiation sociale sur Marseille	10 bd d'Arras 13004 Marseille	481 000
(ACLAP) Fonctionnement de l'accueil de jour inconditionnel mixte propose un accompagnement social adapté et des prestations d'hygiène (toilettes-doucheslessives..)	50 rue Ferrari 13005 Marseille	4 000
LA CLOCHE Financement du dispositif le Carillon	1 place de la Gare de la,Blancarde 13004 Marseille	28 000

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,

vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 41233-DGAJSP portant sur l'approbation de l'attribution de subventions à des associations

Nombre de Conseillers présents : 23
Nombre de Conseillers présents et représentés : 28

Rapport adopté à la majorité : pour : 26 voix « Le Printemps Marseillais », 1 voix « Ensemble Pour Marseille » - Abstention: 1 voix « Retrouvons Marseille »

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

Mairie du 4^{ème} secteur

Délibérations du 25 juin 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-41042-DAEJ /27 Séance du 25 juin 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

DAEJ :DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations dans le cadre de la politique enfance jeunesse de la Ville de la Ville de Marseille - Approbation de conventions.
24-41042-DAEJ

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport 24-41042-DAEJ /27. Attribution de subventions à des associations dans le cadre de la politique enfance jeunesse de la Ville de la Ville de Marseille - Approbation de conventions.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

**La Maire,
Olivia FORTIN**

COM : 18/06/24
ENR. : 25/06/2024
RAP : BONNAFFOUS

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-41062-DLSVAEC / 28- Séance du 25 juin 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

DLSVAEC : DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Octroi d'une aide financière aux Centres Sociaux qui ouvrent en période estivale, plus particulièrement durant le mois d'août 2024.
24-41062-DLSVAEC

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport 24-41062-DLSVAEC / 28. Octroi d'une aide financière aux Centres Sociaux qui ouvrent en période estivale, plus particulièrement durant le mois d'août 2024.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

**La Maire,
Olivia FORTIN**

COM : 18/06/24
ENR. : 25/06/2024
RAP : BONNAFFOUS

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-41230-DGAVTL /29 - Séance du 25 juin 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

DGAVTL : DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - Attribution de subventions à des associations et organismes - Approbation des conventions et avenants aux

conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

24-41230-DGAVTL

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport 24-41230-DGAVTL /29. Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

**La Maire,
Olivia FORTIN**

COM : 18/06/24
ENR. : 25/06/2024
RAP : BONNAFFOUS

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi :24-41232-DGAVD / 30 - Séance du 25 juin 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

DGAVD :DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations oeuvrant pour la transformation urbaine, l'amélioration du cadre de vie, la transition écologique et le développement économique et social. Approbation de conventions et d'avenants.

24-41232-DGAVD

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport 24-41232-DGAVD /30. Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations oeuvrant pour la transformation urbaine, l'amélioration du cadre de vie, la transition écologique et le développement économique et social. Approbation de conventions et d'avenants.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

**La Maire,
Olivia FORTIN**

COM : 18/06/24
ENR. : 25/06/2024
RAP : FORTIN

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-41233-DGAJSP /31 - Séance du 25 juin 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

DGAJSP : DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - Attribution de subventions à des associations.

24-41233-DGAJSP

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport 24-41233-DGAJSP /31. Attribution de subventions à des associations.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

**La Maire,
Olivia FORTIN**

COM : 18/06/24
ENR. : 25/06/2024
RAP : BONNAFFOUS

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-41085-DFI /32 - Séance du 25 juin 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

DFI :DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - SERVICE ACTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - 6ème arrondissement - 32 rue Fongate - Approbation d'un avenant à la promesse de vente d'un immeuble au profit de la société Rush on Game.

24-41085-DFI

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport 24-41085-DFI/32. Approbation d'un avenant de prorogation de la promesse de vente d'un immeuble au profit de la société Rush on Game.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

**La Maire,
Olivia FORTIN**

COM : 18/06/24
ENR. : 25/06/2024
RAP : LUSSON

Mairie du 5^{ème} secteur

Délibérations du 19 octobre 2023

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 27 juin 2024

PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SEANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 43 MEMBRES.

24/ 20 – MS5
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – Attribution de subventions à des associations.
24-41233-DGAJSP

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus sûre et plus proche de ses habitants. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

Dans le cadre des missions confiées à la Direction du Lien Social, de la Vie Associative et de l'Engagement Citoyen, la Ville a décidé d'aider les associations :

- Pour le démarrage de leur activité, créées depuis moins d'une année et qui, dans notre cité, ont décidé de commencer à œuvrer en faveur des Marseillaises et des Marseillais ;
- Qui œuvrent en faveur du lien social, de la vie locale, de l'animation et de l'éducation populaire ;
- Qui œuvrent en faveur des seniors, des familles ;
- Qui œuvrent en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants ;
- Qui gèrent nos centres sociaux répartis sur tout le territoire Marseillais.

La Ville a également décidé d'aider certaines associations pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisition de matériels pour une deuxième répartition. Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits en tenant compte, d'une part, de leur situation financière et, d'autre part, du caractère culturel et social des projets pouvant justifier une subvention d'équipement de la Ville de Marseille.

Dans le cadre des missions confiées à la Direction de la Santé Publique et de l'Inclusion, la Ville a décidé d'aider les associations :

- Engagées sur l'ensemble du territoire en faveur de la lutte contre les discriminations ;
- Qui œuvrent en faveur des droits des femmes ;
- Qui œuvrent en faveur de la prévention et la promotion de la santé dans toutes ses dimensions ;
- Qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap dans le cadre du Plan d'Action « Marseille Ville Inclusive » Handicap – Inclusion - Accessibilité Universelle 2022/2024 voté lors du Conseil Municipal du 29 juin 2022.

Dans le cadre des missions confiées à la Direction de la Prévention et de la Protection, la Ville a décidé d'aider les associations :

- Qui développent une action concourant plus généralement à la prévention de la délinquance ; avec notamment la reconduction de financements au dispositif de médiation sociale et d'aide aux victimes ;
- Dont les projets ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets «Prévention des conduites à risques chez les jeunes 2024» et des subventions s'inscrivant dans un cadre de la prévention générale en direction du public mineur ;

Dans le cadre des missions confiées à la Direction des Solidarités et de l'Action Sociale, la Ville a décidé d'aider les associations et le CCAS :

- Qui visent à renforcer l'accès aux droits et l'accompagnement global des publics les plus vulnérables ;
- Qui expérimentent des nouveaux modes de coordination des acteurs de l'accès aux droits ;
- Dont l'action préfigure la mise en place de plateformes d'appui aux acteurs de l'aide alimentaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 : Est émis un avis favorable afin que dans le cadre des missions confiées à la Direction du Lien Social, de la Vie Associative et de l'Engagement Citoyen des subventions soient attribuées aux associations ci-après :

Tiers	Association	Adresse	Dossiers N°	Montant
N° en cours de création	Association Basalte	16 avenue Comtesse Lily Pastré 13010 Marseille	4007	1 000
175923	Fédération des Citoyens de la Soude	50 avenue de La Martheline Les Ajoncs Bat B7 13009 Marseille	00012659	5 000
037020	Association de Promotion de l'Ingénierie Socio Educative	38 rue Aviateur Le Brix Le Petit Trioulet Bat A 13009 Marseille	00012528	3 000
167741	Cocoteam13	139 Allée du docteur Riera 13010 Marseille	00012064	4 000
175923	Fédération des Citoyens de la Soude	50 avenue de la Martheline les Ajoncs Bat B7 13009 Marseille	00012658	2 000
167741	Cocoteam 13	139 allée du Docteur Riera 13010 Marseille	00012065	2 000
Centre de Culture Ouvrière (CCO)	Saint-Loup Saint-Thys	29 traverse Chante Perdrix 13010 Marseille	4453	101 155
Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC)	Mazargues de Sormiou	28 avenue de la Martheline 13009 Marseille	25607	59 007,08
Synergie Family	Romain Rolland Saint-Tronc	211 boulevard Romain Rolland 13010 Marseille	22480	48 466,25
Association Centre Social La Capelette	La Capelette	221 avenue de la Capelette 13010 Marseille	11588	101 155
Association de Promotion de l'Ingénierie Socio-Educative (APIS)	Espace de Vie Sociale La Cravache Sévigné	38 rue Aviateur Lebrix - Le Petit Trioulet - Bât. A 13009 Marseille	37020	23 000

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que dans le cadre des missions confiées à la Direction de la Santé Publique et de l'Inclusion des subventions soient attribuées aux associations ci-après :

N° Tiers	Association	N° convention	N° dossier	Montant en Euros	Objet de la demande
33133	Association SUD FORMATION	80557	00003324	455 000	Médiation sociale Marseille
33133	SUD FORMATION		00003393	10 000	chantier d'insertion maxi services sud

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que dans le cadre des missions confiées à la Direction des Solidarités et de l'Action Sociale des subventions soient attribuées aux associations ci-après :

N° Tiers	Association	N° convention	N° dossier
0 0001016	CINCLUS	Poursuite du développement de l'épicerie sociale du quartier de la soude.	5 000
00003458	Cocoteam 13	Distribution de colis alimentaire dans le 10ème et à domicile du public en difficulté repérer par l'association en lien avec les organismes d'orientation sociale.	10 000
00003459	Cocoteam 13	Distribution de colis alimentaire dans le 10ème et à domicile du public en difficulté repérer par l'association en lien avec les organismes d'orientation sociale.	5 000
0 0002097	ESV Pont de Vivaux	Action de distribution de colis alimentaires, accessoirement vestiaire et aides financières.	2 500

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les conventions ci-annexées et que Monsieur le Maire ou son représentant soit autorisé à signer ces conventions.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.
Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE
D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 27 juin 2024
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE
D'ORVES MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 43 MEMBRES.

24/ 21 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations oeuvrant pour la transformation urbaine, l'amélioration du cadre de vie, la transition écologique et le développement économique et social
24-41232-DGAVD

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Direction générale adjointe Ville de Demain a pour mission de concrétiser les politiques publiques de la Ville de Marseille en matière :

- de transformation urbaine, favorisant l'équité territoriale pour une ville plus harmonieuse,
- de logement, pour garantir un toit à toutes les Marseillaises et les Marseillais,
- de cadre de vie, pour une ville agréable, confortable, apaisée, conviviale,
- de transition écologique, pour préserver l'environnement et la biodiversité dans une ville sobre et économe,
- de développement économique, de tourisme, d'emploi, d'enseignement supérieur et de recherche, pour une ville durable, responsable et solidaire,
- de création et de valorisation des équipements, dans une démarche de gestion vertueuse et citoyenne

Elle intervient par ailleurs en soutien au monde associatif oeuvrant dans le champ de ces politiques publiques, par le versement de diverses subventions.

Ainsi, en 2024 de nombreuses associations ont sollicité une aide de la Ville de Marseille pour réaliser différents projets. Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits en tenant compte, d'une part, de leur situation financière et, d'autre part, des caractéristiques des projets pouvant justifier une subvention de la Ville de Marseille.

Au titre de la politique publique de développement économique, de tourisme, d'emploi, d'enseignement supérieur et de recherche, pour une ville durable, responsable et solidaire, la Direction Economie Tourisme Emploi Commerce Enseignement Supérieur propose l'attribution d'un montant total de subventions de fonctionnement de 770 989 Euros (sept cent soixante dix mille neuf cent quatre-vingt neuf Euros) au bénéfice de 59 structures (associations, organismes publics...), telles que déclinées dans le tableau ci-dessous.

Au titre de la politique publique de transition écologique, pour préserver l'environnement et la biodiversité dans une ville sobre et économe, la Direction de la transition écologique et des environnements de vie propose l'attribution d'un montant total de subventions de de fonctionnement de 933 148 Euros (neuf cent trente trois mille cent quarante-huit Euros) au bénéfice de 39 associations, telles que déclinées dans le tableau ci-dessous.

Au titre de la politique publique de transformation urbaine, favorisant l'équité territoriale pour une ville plus harmonieuse, la Mission Rénovation Urbaine et Quartiers Prioritaires propose l'attribution d'un montant total de subventions de fonctionnement de 190 500 Euros (cent quatre vingt dix mille cinq cent Euros) au bénéfice de 63 associations et d'un montant total de subventions d'investissement de 305 057 Euros (trois cent cinq mille cinquante sept Euros) au bénéfice de 19 structures, telles que déclinées dans le tableau ci-dessous.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les directions.

Sont annexés à ce rapport, les conventions et avenants des associations subventionnées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 : Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la seconde répartition de crédits de l'année 2024 pour l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association ci-dessous :

Transformation urbaine						
Ligne : Investissement : Chapitre 204, service 01112						
Tiers	Association	Adresse	Avenant	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande
107494	SC CAYOLLE	Chemin De Sormiou Le Plan De La Jarre Bt E Apt 92 - 13009 Marseille		12452	37 715	Équiper le club en minibus pour faciliter le transport des adhérents sur les différentes activités

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la seconde répartition de crédits de l'année 2024 pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations ci-dessous :

Transition écologique						
Ligne Subvention de fonctionnement : nature 65748.1, fonction 70, service 01323						
Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande	
186968	ASSO COLLÈGE ROY D'ESPAGNE QUARTIERS SUD	Collège Roy D'Espagne 40 Chemin Du Roy D'Espagne 13009 Marseille	12199	1 000	Se Souder Pour Grandir. Ateliers Théâtre À l'école De La Soude	
103573	PROVENCE VTT	87 Chemin Du Roy D'Espagne 13009 Marseille	12010	2 000	Activités sportives proximité 13	

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les conventions ci-annexées et que Monsieur le Maire ou son représentant soit autorisé à signer ces conventions.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE
D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 27 juin 2024
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE
D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 43 MEMBRES.

24/ 22 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations dans le cadre de la politique enfance jeunesse de la Ville de la Ville de Marseille - Approbation de conventions.
24-41042-DAEJ

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Depuis 2020, La Ville de Marseille, dans le cadre de sa politique globale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, vise à réussir plusieurs objectifs :

- Accompagner les enfants et leurs familles pour en faire des écocitoyens de demain
- Permettre aux Enfants, et aux jeunes, de grandir et s'épanouir à Marseille
- Donner à tous les petites et petits marseillais les mêmes chances et les mêmes droits sur toute la Ville
- Offrir des lieux d'accueil de qualité, dignes, éco-responsables et en proximité, aux enfants et aux familles.

6 axes de cette politique sont visés par ce rapport :

Le PEDT :

Par la délibération n°22/00051/VDV du 4 mars 2022 la Ville de Marseille a approuvé le nouveau Projet Éducatif de Territoire (PEDT) qui vise à offrir un parcours cohérent et de qualité sur les temps périscolaire et extrascolaire en lien avec l'école. Ce projet, au service des enfants de 3 à 12 ans, est un référentiel de coopération qui s'appuie sur 5 socles thématiques éducatifs que sont la culture, le sport, la santé dont la prévention des situations à risques, la citoyenneté, la transition écologique et qualité de vie, toutes assorties d'actions concrètes, dont la mise en œuvre sera coordonnée en proximité, à l'échelon des 8 secteurs territoriaux, pour les années scolaires 2022 à 2026.

Le PEDT s'adresse à l'ensemble des services municipaux et acteurs soutenus par la Ville de Marseille, acteurs institutionnels et associatifs, qui ont des actions en faveur de l'enfant. Il doit être une feuille de route adaptable en fonction des enjeux de quartiers et des événements concernant l'ensemble de la Ville.

Ce travail, mené par la Ville en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, s'appuie sur des ambitions territoriales plus rapprochées, encourageant les acteurs structurants (Éducation nationale, CAF, union des centres sociaux, associations de parents d'élèves, syndicats, enseignants, mairies de secteur, associations d'éducation populaire, équipements sociaux, ...) à développer une dynamique territoriale.

Cette année, la Ville de Marseille a lancé un appel à projets « PEDT 2024-2025 » via le portail des aides pour financer des actions éducatives répondant aux axes et objectifs prioritaires du PEDT. Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits par la Ville de Marseille, en prenant en compte les priorités thématiques du PEDT et la contribution aux besoins en matière de formation et d'accès à des actions éducatives de qualité pour tous toute l'année y compris durant les vacances scolaires.

Après examen des dossiers, 47 structures associatives ont été retenues. Le montant total de cette première répartition des crédits de l'année 2024, s'élève à 359 600 Euros (trois cent cinquante-neuf mille six cents Euros)

La pérennisation du dispositif Vacances pour tous de la Ville de Marseille pour l'exercice 2024 et le regroupement de deux actions :

- d'une part une action de séjours de Vacances où la Ville de Marseille dans une politique volontariste et de justice sociale souhaite porter une ambition en termes de solutions de départ en vacances pour les enfants accompagnés par les équipements sociaux.

- d'autre part une action dénommée « Projet Jeune Citoyen », ce dispositif soutient les projets révélant de la sociabilité, la générosité, l'esprit de solidarité, l'éducation, le handicap, la

citoyenneté, le sport, la culture, l'accès au numérique, le développement durable, l'autonomie, l'émancipation, la culture, l'intergénérationnel, la lutte contre la pauvreté et l'envie de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des enfants et des jeunes

Ainsi, la Ville de Marseille a mis en place un dispositif « Vacances pour tous » doté d'un budget de 929 475 (neuf cent vingt-neuf mille quatre cent soixante-quinze) Euros en constante augmentation et permettant le départ prévisionnel de près de 2 200 enfants environ.

Les séjours sont déclarés en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) au sens du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), disposant d'un label délivré par l'IA-DASEN et accueillant les enfants de 3 à 17 ans.

L'action est prévue durant les vacances d'été et/ou d'automne et/ou de fin d'année 2024 comme fixée par les services de l'État.

Afin de pouvoir cibler un maximum de bénéficiaires, la Ville de Marseille a également choisi de s'engager auprès de partenaires qui collaborent également avec la CAF, par l'intermédiaire du service VACAF (Aide aux Vacances Enfants). La Ville de Marseille déduira ainsi le montant VACAF de sa participation à l'aide au départ.

Ainsi la Ville sollicite une subvention, au taux le plus élevé possible, auprès des services de l'État pour l'exercice 2024. La Ville de Marseille se réserve la possibilité de solliciter, le cas échéant, d'autres partenariats et ce, pour proposer le plus de séjours envisageables.

Sont annexées à ce rapport les conventions avec les associations organisatrices.

Le soutien aux Ludothèques associatives :

De plus, dans le cadre d'une politique globale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, la Ville de Marseille et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, en collaboration avec l'État, soutiennent financièrement les initiatives et projets proposés en faveur du développement de ludothèques.

En tant que voie d'accès au savoir et à la culture, l'espace ludothèque a pour vocation d'offrir un lieu de vie inspirant pour l'ensemble des enfants. Il s'agit, à travers ces espaces, de permettre un libre accès à l'information, aux œuvres d'imagination, à la découverte de la vie. Une expérience en ludothèque peut contribuer à la compréhension du monde, découvrir le plaisir du jeu, de la lecture et du partage collectif et favoriser l'épanouissement des enfants en proposant une offre culturelle de proximité.

La ludothèque poursuit l'objectif principal de favoriser les interactions entre enfants, à travers le jeu et la lecture. Au-delà de cette mission de favoriser le jeu, ces lieux remplissent un rôle éducatif, social et culturel.

Afin que le maximum d'enfants puisse bénéficier de ce type d'activité, la Ville de Marseille a soutenu deux dispositifs :

- la ludothèque municipale mobile se déplace au sein des équipements sociaux des Quartiers Prioritaires de la Ville et s'y installe pour une durée d'un mois. Des animateurs municipaux qualifiés accueillent les enfants des écoles et des centres aérés du secteur concerné.

- Le soutien aux ludothèques associatives : la Ville de Marseille, en partenariat avec la CAF13, soutient les associations portant ou souhaitant développer des projets de ludothèque. La Ville de Marseille et la CAF 13 ont ciblé plusieurs critères d'attribution prioritaires : présence sur l'ensemble des territoires et prioritairement dans des zones dépourvues d'équipements culturels de proximité, et projets portés par des équipements d'animation sociale.

En 2024, le budget de soutien aux ludothèques associatives est de 163 200 (cent soixante-trois mille deux cent) Euros. Le montant de la subvention de la Ville de Marseille par ludothèque, s'établit sur deux axes, en accord avec la CAF :

- Quantitativement sur le temps d'ouverture des ludothèques et le nombre de personnel affecté à l'activité.

- Qualitativement pour renouveler les supports de jeux.

Le montant de la subvention est versé en une fois.

Les conventions ci-annexées, conclues avec chaque association bénéficiaire, précisent le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Ville de Marseille.

Enfin en complément de ces dispositifs, la Ville de Marseille ouvrira en septembre 2024 une ludothèque municipale dans le 3^{ème} arrondissement, au sein d'un futur groupe scolaire construit

dans le cadre du Plan écoles. Elle pourra accueillir les écoles, les centres aérés et les familles sur des temps de jeux partagés parents/enfants.

Le soutien aux associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes

Dans le cadre de la forte ambition qu'elle porte pour ses jeunes, la Ville de Marseille souhaite consacrer un budget spécifique pour soutenir :

- les associations portées par les jeunes qui s'engagent dans la mise en œuvre de projets aux retombées culturelles, sociales ou citoyennes sur l'ensemble du territoire,

- les associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes du territoire.

Ce soutien se traduit ici par la mobilisation d'un budget de 92 500 (quatre-vingt-douze mille cinq euros) Euros Les projets d'actions soutenus répondent aux objectifs suivants :

- être d'intérêt général, pour ou par les jeunes ;

- avoir un impact et/ou un rayonnement sur le territoire Marseillais.

- Les projets d'actions proposés par les associations candidates non jeunes (c'est-à-dire dont les instances dirigeantes ne sont pas composées majoritairement de jeunes âgés de 12 à 30 ans) qui ont un impact spécifique sur les jeunes Marseillais.

Outre les critères relatifs à la fiabilité du projet associatif (diagnostic, éléments de bilan et d'évaluation), une attention particulière a été portée :

- aux associations dont le projet favorise l'émancipation des jeunes ;

- aux associations dont le projet s'inscrit dans son territoire, et dans une démarche de développement local ;

- aux associations dont le projet favorise la cohésion sociale sur son territoire et la lutte contre les discriminations.

Le soutien aux associations animant des accueils de jeunes :

En soutenant les Accueils de Jeunes par un financement dédié, en animant le réseau des Accueils de Jeunes à l'échelle de la ville, en offrant des ressources aux professionnels (information, développement de dispositifs et d'actions, temps de concertation), la Ville de Marseille a pour ambition d'asseoir son action de manière territorialisée, de mieux identifier les besoins des jeunes et des professionnels qui les encadrent, et de favoriser le dialogue dans la conduite des projets municipaux en faveur de la jeunesse.

Le soutien financier aux Accueils de Jeunes concerne l'ensemble des secteurs de la ville. Il prend en compte la fréquentation déclarée. L'implantation sur un territoire relevant de la politique de la Ville est valorisée.

En 2023, ce sont 21 structures qui ont pu être accompagnées financièrement par la Ville de Marseille. Cette année, 3 nouvelles structures ont sollicité une aide au fonctionnement pour la mise en œuvre de leur Accueil de Jeunes, une autre a repris son activité et une dernière questionne son renouvellement d'habilitation. Afin d'accompagner au mieux ces structures, la répartition des crédits alloués à leur financement sera proposée ultérieurement.

C'est donc une répartition des crédits de 235 758 Euros (deux cent trente cinq mille sept cent cinquante-huit Euros) qui est soumise à l'approbation du Conseil Municipal pour soutenir le fonctionnement de 19 accueils de jeunes en exercice en 2024.

L'accueil d'une promotion de 60 volontaires en service civique.

Les missions de Service Civique doivent permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires ou de renforcer la qualité du service public, dans les thématiques définies comme prioritaires par l'Agence Nationale de Service Civique : Solidarité, Santé, Éducation pour tous, Culture et Loisirs, Sport, Environnement, Mémoire et Citoyenneté, Développement International, Action humanitaire et intervention d'urgence.

Considérant la convergence de ces finalités avec la politique municipale de promotion des actions citoyennes et d'insertion et de valorisation de la jeunesse, la Ville de Marseille a mis en place depuis 2020 ce dispositif au service de la jeunesse, pour favoriser le ciment social, les expériences de vie collective, de vivre ensemble. La Ville de Marseille porte en effet une attention particulière aux projets permettant de promouvoir l'égalité des chances, la lutte contre les situations précaires de la jeunesse,

d'inclusion dans le milieu du travail et de renforcement des parcours professionnels.

La Ville de Marseille a la volonté d'accueillir en 2024, jusqu'à 60 jeunes volontaires en Service Civique au sein de ses services afin de leur proposer un cadre pour un projet personnel d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance, en compétence. Chaque mission devra être constituée d'un minimum de 2 volontaires, accompagnés par des agents municipaux.

Un Appel à projet a ainsi été lancé à l'automne 2023 par la collectivité dans le but de conventionner avec une association qui permettra d'accueillir des jeunes volontaires en Service Civique au sein des services de la Ville de Marseille pour la promotion 2024.

L'association Unis Cité a déposé un dossier sur le portail des aides et après examen du dossier une première répartition des crédits de l'année 2024, d'un montant de 54 180 (cinquante-quatre mille cent quatre-vingts) Euros est soumise à approbation sur un montant total de 77 400 (soixante-dix-sept mille quatre cent) Euros maximum.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 : Est émis un avis favorable afin que soit approuvée le versement de la subvention PEDT à l'association ci-dessous :

11588	CENTRE SOCIAL DE LA CAPELETTE	00003267	A LA CROISÉE DES ÉCOLES	30 000
-------	-------------------------------	----------	-------------------------	--------

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que la dépense totale pour le PEDT soit 30 000 Euros (trente mille Euros), soit imputée sur les crédits inscrits au Budget 2024 Direction 05032 –Chapitre 65 Sous Chapitre 338 – Article 65748.26 – Programme 11012412.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la participation de la Ville de Marseille au dispositif « Colos apprenantes » de l'État pour les vacances 2024.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que la dépense pour les vacances pour tous, d'un montant 929 475 (neuf cent vingt neuf mille quatre cent soixante quinze) Euros soit imputée sur les crédits inscrits au Budget 2024. Chapitre 65 Sous Chapitre 338 Article 65748.23 - Programme 11012412 – Service 05032

ARTICLE 5 Est émis un avis favorable afin que soient attribuées, selon le tableau ci-dessous, des subventions sur le budget 2024 à des associations qui conduisent un projet de ludothèque.

N° Tiers	Bénéficiaire	Ludothèque	Montant en Euros
22480	Association Synergie Family, 10, rue Xavier Progin 13004 Marseille	ROMAIN ROLLAND	12 632
4453	Association Centre de Culture Ouvrière, Le Nautile, 29 Avenue de Frais Vallon 13013 Marseille	CS ST LOUP/ST THYS/CHANTEPERDRIX	6 720

ARTICLE 6 Est émis un avis favorable afin que la dépense pour la ludothèque, d'un montant de 19 352 (dix-neuf mille trois cent cinquante-deux) Euros soit imputée sur les crédits inscrits au Budget 2024. Chapitre 65 Sous Chapitre 338 Article 65748.22 - Programme 11012413 – Service 05032

ARTICLE 7 Est émis un avis favorable afin que soit autorisé, selon le tableau ci-dessous, le versement de subventions aux associations suivantes qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes.

Association	N°	Nom du projet	Montant en Euros
COCOTEAM 13	3460	Joie de vivre à Marseille : sorties ludiques pour les jeunes en situation précaire	1 500
Provence VTT	1335	Activités sportives Proximité 13	1 500

ARTICLE 8 Est émis un avis favorable afin que la dépense totale pour les actions jeunesse de 3 000 (trois mille) Euros soit imputée sur les crédits inscrits Budget 2024 Chapitre 65 Sous Chapitre 338 Article 65748.11 - Programme 11012413 – Service 05032

ARTICLE 9 Est émis un avis favorable afin que soient attribuées, selon le tableau ci-dessous, des subventions à des associations qui conduisent un ou des projets d'Accueil de Jeunes.

Gestionnaire	Accueil de Jeunes	Montant en Euros
Centre de Culture Ouvrière 29 avenue de Frais Vallon Marseille 13013	St-Loup	8 648
Synergie Family 280 boulevard Mireille Lauze Marseille 13010	Romain Rolland	16 175
Centre Social la Capelette 221 avenue de la Capelette Marseille 13010	La Capelette	16 721

ARTICLE 10 Est émis un avis favorable afin que la dépense totale pour les accueils de jeunes de 41 544 (quarante et un mille cinq-cent quarante-quatre Euros), soit imputée sur les crédits inscrits Budget 2024 Chapitre 65 Sous Chapitre 338 Article 65748.1 - Programme 11012413 – Service 05032.

ARTICLE 11 Est émis un avis favorable afin que la dépense totale pour les services civiques, soit 54 180 Euros (cinquante quatre mille cent quatre-vingt Euros), soit imputée sur les crédits inscrits au Budget 2024 Direction 05032 –Chapitre 65 Sous Chapitre 338 – Article 65748 – Programme 14900910.

ARTICLE 12 Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les conventions ci-annexées et que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer lesdites conventions et tous actes ou documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE
D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME
ARRONDISSEMENTS

Séance du 27 juin 2024
PRÉSIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE
D'ORVES ,MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA
SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 43 MEMBRES.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN
SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT
CITOYEN - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Octroi
d'une aide financière aux Centres Sociaux qui ouvrent en période
estivale, plus particulièrement durant le mois d'août 2024.
24-41062-DLSVAEC
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport
suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au
prochain Conseil Municipal :

La Convention Cadre des Centres Sociaux 2024-2027 et
l'Avenant 1, qui l'a décline sur le territoire communal, et, qui a été
adoptée par délibération n°24/0038/VDV du 16 Février 2024,
prévoit le montant total des subventions qui sera attribué aux
Centres Sociaux au titre des dépenses d'Animation Globale et de
Coordination, des Activités Collectives Familiales et des Projets
Jeunesse ainsi que celles portant sur le développement des
amplitudes d'ouverture de ces équipements en période estivale et
plus singulièrement pendant le mois d'août.

Avant cela et dans ce domaine, dès 2021 et à l'invitation de la
Ville de Marseille, certains partenaires de la Convention Cadre
des Centres Sociaux (État, Conseil Départemental et Caisse
d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône) se sont joints à
elle afin de conduire une expérimentation sur Marseille en
répondant favorablement aux demandes de subventions de 10
(dix) centres sociaux, afin qu'ils puissent ouvrir au mois d'août et
proposer des activités sur leur zone de vie sociale ou à l'extérieur.
Cette expérimentation répondant à un réel besoin sur les
territoires, la Ville de Marseille et ses partenaires ont souhaité la
renouveler pour l'Été 2022 et l'étendre à tous les Centres Sociaux
du Département. En 2022, l'État, le Conseil Départemental et la
Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône et la
commune ont décidé de soutenir 19 (dix-neuf) projets portés par
les Centres Sociaux souhaitant élargir leur amplitude horaire
d'ouverture au public pendant la période estivale pour un montant
total de 360 450 Euros (trois cent soixante mille quatre cent
cinquante Euros) incluant une contribution communale de 106 534
Euros (cent six mille cinq cent trente-quatre Euros).

Fort de ces deux expérimentations positives, la Ville de Marseille
et ses partenaires ont décidé de recueillir ces souhaits
d'ouverture en proposant une démarche conjointe pour poursuivre
la dynamique engagée pour l'Été 2023 et l'inscrire dans la
Convention Cadre des Centres Sociaux. Cette démarche a
permis de financer l'ouverture de 19 (dix-neuf) Centres Sociaux à
Marseille pour un montant global de subventions de 427 000
Euros (quatre cent vingt-sept mille Euros) incluant une contribution
communale de 120 000 Euros (cent vingt mille Euros).

En 2024, une nouvelle organisation communale et une
comitologie adaptée ont pour but d'accompagner le plus grand
nombre de Centres Sociaux à s'ouvrir au public pendant le mois
d'août 2024. Ainsi, cela a porté leurs fruits puisque 44 Centres
Sociaux et Espace de Vie Sociale ont souhaité intégrer la
démarche. Pour ce faire, une animation territoriale initiée par la
Ville de Marseille et portée conjointement avec ses partenaires
permettra, pendant toute la démarche, de proposer un soutien
financier pour une ouverture supérieure à 2 (deux) semaines et
d'assurer un suivi et un accompagnement adaptés à chacun de
ces équipements.

Cette dynamique positive permettra d'offrir aux habitants des 16
arrondissements de Marseille une programmation d'activités
pendant la période estivale. Cela est d'autant plus significatif
puisque le nombre d'équipements ouverts en août 2024 a plus
que doublé en passant de 19 à 45 offres d'activités.

Ainsi, les besoins exprimés par ces 44 (quarante-quatre) projets
représentent 485 000 Euros (quatre cent quatre-vingt-cinq mille
Euros) et appelle une contribution communale importante de 190
000 Euros (cent quatre-vingt-dix mille Euros), soit un effort
supplémentaire de la Ville de Marseille de 63,16% par rapport à
sa contribution de 2023.

L'État, le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations
Familiales des Bouches-du-Rhône quant à eux apportent une
contribution cumulée de 295 000 Euros (deux cent quatre-vingt-

quinze mille Euros) pour répondre à ces demandes. Aussi, il a été décidé avec les partenaires de répartir les contributions de chaque institution par porteur de projet pour une meilleure simplification. De fait, sur les 43 (quarante-trois) projets validés par le Comité de Pilotage qui s'est tenu le 30 Avril 2024, la Ville de Marseille en soutiendra 18 (dix-huit), l'État 9 (neuf), le Département 5 (cinq), la Caisse d'Allocations Familiales 11 (onze).

Comme évoqué, le total des montants proposés par le présent rapport est de 190 000 Euros (cent quatre-vingt-dix mille Euros). Enfin, l'octroi de participations financières aux équipements sociaux impose la production d'avenants nécessaires. Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales (jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 : Est émis un avis favorable afin que soit autorisé le versement des subventions suivantes aux Centres Sociaux ci-dessous portant sur l'Ouverture Estivale 2024 :

Bénéficiaire	Centre Social	Adresse	Tiers	N° de Convention	Total en Euros
Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC)	Mazargues / Sormiou	28 avenue de la Martheline 13009 Marseille	25607	24/XXX Avenant 1	12 000
Association de Promotion de l'ingénierie Socio-Educative (APISI)	Espace de Vie Sociale (EVS) la Cravache / Sévigné	38 rue Aviateur Lebrix - le Petit Trioulet - Bât A 13009 Marseille	37020	24/80091 Avenant 3	5 000

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soient approuvés les avenants ci-annexés, conclus avec les associations listées dans le tableau ci-dessus et que Monsieur le Maire ou son représentant soit autorisé à signer les avenants annexés.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que la dépense, soit 17 000 Euros (dix-sept mille Euros) soit imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, article 65748 - sous chapitre 428 – service 03032 - action 13900910.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE
D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 27 juin 2024
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE
D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SEANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 43 MEMBRES.

24/24 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - Attribution de subventions à des associations et organismes - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes.
24-41230-DGAVTL

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique.

Elle souhaite proposer aux Marseillaises et aux Marseillais toute activité pouvant intervenir dans leur temps libre, qu'elle soit culturelle, associative, sportive et en prenant totalement en compte la situation géographique exceptionnelle de Marseille.

La politique culturelle mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique culturelle de la Ville de Marseille :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc ;

- favorise le développement d'un écosystème culturel riche et diversifié, capable de répondre aux aspirations des artistes comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit cinq objectifs spécifiques :

- promouvoir la culture comme vecteur d'émancipation de l'individu, en favorisant la démocratie culturelle ainsi que l'accès pour toutes et tous à l'éducation artistique et culturelle et aux pratiques artistiques en amateur ;

- soutenir la liberté de création et d'expression en se donnant les moyens d'accompagner les artistes dans de bonnes conditions et de favoriser leur implantation sur le territoire ;

- favoriser le développement d'un cadre de vie agréable et améliorer la qualité de vie des Marseillaises et des Marseillais en leur proposant des services publics culturels de qualité qui répondent à leurs besoins ;

- promouvoir la culture comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité ;

- permettre aux Marseillaises et aux Marseillais de mieux connaître et de se réappropriier le patrimoine historique et culturel de leur Ville.

Pour mettre en œuvre sa politique culturelle la Ville de Marseille s'appuie sur des équipements culturels en régie municipale (archives, bibliothèques, musées, opéra) et un établissement public de coopération culturelle, l'Institut National Supérieur d'Enseignements Artistiques Marseille Méditerranée.

La politique culturelle de la Ville de Marseille s'attache à couvrir tous les champs de la création (arts visuels, arts de la scène : arts de la rue, cirque, danse, marionnettes et théâtre d'objet, musique, théâtre, cinéma et audiovisuel, livre, édition et débat d'idées), du patrimoine culturel matériel comme immatériel. Elle s'appuie sur un riche tissu d'opérateurs culturels et d'équipes artistiques qu'elle soutient.

L'engagement de la Ville de Marseille se fonde sur une évaluation des activités et des actions au regard de leur cohérence avec les priorités et orientations garantes de l'intérêt général d'une part et sur l'assurance d'une gestion transparente et équilibrée des fonds publics par les opérateurs d'autre part. Ainsi, depuis 2022, les demandes d'aides financières sont examinées à l'aune des quatre piliers suivants : la mondialité culturelle, la démocratie culturelle, l'éducation artistiques et culturelle et le soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité.

À ces quatre piliers, s'ajoute un socle commun relatif, d'une part à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics et d'autre part, à la question de l'adhésion contractuelle à une charte éco responsable. Cette double obligation pourra donner lieu à des audits ad hoc.

Concernant la participation à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics, et en complément de l'expertise des services instructeurs, une attention particulière est portée à la

diversification des recettes comprenant un volet relatif aux ressources propres, à la maîtrise et la bonne gestion des moyens humains et financiers sur la durée, ainsi qu'à la valorisation des tirages accordés et des moyens en nature mis à disposition par la Ville entre autres.

La culture étant un secteur dans lequel les financements croisés sont la règle, la Ville de Marseille s'efforce, dans sa politique de subventionnement aux opérateurs culturels, de trouver le meilleur niveau possible de coordination avec le Ministère de la Culture, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole Aix-Marseille Provence et le Département des Bouches-du-Rhône.

Par délibération n°23/0818 /VDV du 15 décembre 2023, le Conseil Municipal a voté une première répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Par délibération n°24/0031/VDV du 16 février 2024, le Conseil Municipal a voté une deuxième répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Par délibération n°24/0208/VDV du 19 avril 2024, le Conseil Municipal a voté une troisième répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Par délibération 24/0017/VDV du 16 février 2024, le Conseil Municipal a voté une première répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés, secteur Culture Provençale.

Par délibération 24/0197/VDV du 19 avril 2024, le Conseil Municipal a voté une première répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés, secteur Culture Provençale.

Dans le cadre de la poursuite de la politique d'expansion culturelle entreprise par la Ville de Marseille, il convient d'effectuer au profit des associations et organismes culturels une deuxième répartition au titre des subventions 2024. Il s'agit d'associations et d'organismes conventionnés dont la convention est en vigueur ou à renouveler.

Le montant total de cette répartition s'élève à 472 000 Euros (quatre cent soixante-douze mille Euros).

De plus, dans le cadre de la définition de sa politique culturelle, la Ville de Marseille associe les nombreux acteurs présents sur son territoire, acteurs dont elle accompagne les besoins dans la réalisation de leurs projets.

Ce soutien se manifeste par l'attribution de subventions pour des projets en investissement.

Dans le secteur culturel, différentes structures implantées et actives sur Marseille sollicitent un soutien financier de la Ville de Marseille en investissement afin de développer leurs activités auprès du public.

Le montant total de l'attribution de ces subventions d'investissement s'élève 98 450 Euros (quatre-vingts dix-huit mille quatre cent cinquante Euros).

Par délibération n°24/0031/VDV du 16 février 2024, le Conseil Municipal a voté l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Action Culturelle année 2024 à hauteur de 760 000 Euros (sept cent soixante mille Euros).

Par ailleurs, par délibération 24/0209/VDV du 19 avril 2024, a été votée l'attribution d'une subvention d'un montant de 29 500 Euros (vingt-neuf mille cinq cent Euros) au bénéfice de l'association « Centre Culturel du Fort Saint Nicolas ». Une erreur matérielle s'est glissée dans la convention, c'est la raison pour laquelle nous soumettons au vote du Conseil Municipal l'approbation d'un avenant rectificatif. Cette modification n'a aucune incidence financière.

La politique sportive mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans la perspective visant à proposer une ville plus juste, plus verte et plus démocratique et elle entend y contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique sportive de la Ville :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc...

- favorise le développement d'un écosystème sportif riche et diversifié, capable de répondre aux sportifs comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit des objectifs spécifiques :

- promouvoir le sport comme vecteur de prévention et d'éducation pour la santé. De nombreux projets font apparaître l'impérieuse nécessité de pratiquer une activité physique bénéfique pour la santé.

- favoriser l'émergence du sport pour tous et de toutes les disciplines. La prise en charge de l'ensemble des Marseillais et Marseillaises, dans le domaine du sport, constitue un enjeu majeur et essentiel dans l'élaboration de cette politique. Au-delà de l'aspect santé le sport fait émerger des valeurs fondamentales, pour tous les publics, respect, entraide, habiletés motrices, initiation qu'il convient d'entretenir et de développer.

- promouvoir les événements sportifs comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité.

La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international.

Ces subventions sont attribuées selon certains critères tels que le nombre de disciplines pratiquées, le nombre de licenciés et le niveau d'évolution en compétition.

Dans le cadre de la politique sportive de la Ville de Marseille, exposée ci-dessus, il convient d'effectuer une troisième répartition d'un montant global de 997 000 Euros (neuf-cent quatre-vingt dix-sept mille Euros).

Marseille, ville née des échanges maritimes, et dont l'activité et la vie ont toujours été intimement liées à la mer, s'appuie sur celle-ci pour écrire son avenir.

Les enjeux que représentent pour Marseille, son littoral, ses espaces insulaires et maritimes, et la zone d'évolution nautique exceptionnelle qu'est la rade de Marseille, sont en effet majeurs et conditionnent l'attractivité, le développement économique et touristique, et l'équilibre social de notre ville.

C'est ainsi que la politique mer de la Ville de Marseille :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : notamment les politiques sportives et notamment les activités nautiques et subaquatiques, de la transition écologique, mais également de la jeunesse et de l'enfance et l'éducation.

- joue un rôle transversal au sein de la ville et au sein des multiples partenariats externes afin de développer la citoyenneté maritime des Marseillais, les activités nautiques et subaquatiques et d'établir et mettre en œuvre une feuille de route prospective et proactive de la mer et du littoral.

Elle poursuit notamment six objectifs spécifiques :

- Promouvoir les sports nautiques et subaquatiques comme vecteur de prise de conscience des enjeux environnementaux et éco responsables,

- Favoriser l'émergence de l'activité physique et du sport pour tous et de toutes les disciplines,

- Promouvoir l'image sportive de la ville de Marseille et contribuer à l'essor du tissu associatif,

- Préserver la biodiversité terrestre et marine et redonner sa place à la nature dans le territoire de la Ville,

- Faire de Marseille la Ville des projets qui mobilisent et fédèrent toutes les parties prenantes du territoire autour de la transition écologique (acteurs économiques, collectivités, institutions),

- Renforcer les activités de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, et de l'écocitoyenneté auprès des jeunes.

Aussi pour atteindre ces objectifs la Ville de Marseille développe et accompagne toutes les activités nautiques et subaquatiques sur le territoire de la commune afin qu'elles puissent être accessibles à tous et notamment aux petites marseillaises et aux petits marseillais.

Forte d'une façade maritime de 57 kilomètres de côte, la Ville de Marseille se veut être une Capitale de la Mer reconnue. Elle souhaite donc développer et accompagner la pratique des activités nautiques et subaquatiques de manière égalitaire sur tout son territoire

Notre ville possède également un littoral et des espaces marins et insulaires remarquables qui nécessitent des actions de protection, de gestion et de sensibilisation. Cette situation est un facteur essentiel dans le développement durable et le rayonnement de la Ville au travers d'actions liées à la biodiversité de ces espaces maritimes et côtiers.

La Ville de Marseille souhaite accompagner les jeunes Marseillais à devenir des éco citoyens, le public enfance (0 à 11 ans) et

jeunesse (11 à 20 ans) étant en premier lieu concerné par les enjeux de sensibilisation à la transition écologique.

Ainsi, les demandes d'aides financières sont examinées à l'aune des trois piliers suivants et de leur cohérence avec les caractéristiques suivantes :

- Développement et promotion des activités nautiques
- Équilibrer, diversifier et compléter l'offre nautique et de plongée existant sur l'ensemble de notre littoral.
- Promouvoir le nautisme, la plongée et la pratique de la mer à Marseille en développant un « tourisme nautique » et un « tourisme subaquatique ».
- Attirer, faciliter et accompagner les événements nautiques nationaux et internationaux, ainsi que les grandes manifestations de plongée.
- Intéresser la population marseillaise au nautisme et à la plongée sous toutes ses formes, et permettre un accès à ces activités pour tous, par la mise en place d'une offre diversifiée et complétée de formations pour tous les publics, ainsi que par l'augmentation et la diversification des pratiques scolaires
- Fédérer, soutenir et contribuer à développer les actions des fédérations sportives des universités, et du mouvement sportif et associatif.
- Contribuer à la connaissance du territoire de tous les publics par l'observation du milieu naturel littoral, marin et insulaire, la collecte de données sur les espèces et les habitats lien avec les scientifiques locaux.

Capitaliser les connaissances globales sur la mer, les littoraux et les îles et valoriser l'expérience des gestionnaires pour la Ville de Marseille à l'échelle locale, nationale et internationale notamment par la mise en réseau des différents acteurs et la promotion d'actions exemplaires.

- Mettre en œuvre des actions de gestion, de préservation et de développement des sites patrimoniaux naturels et culturels littoraux, marins et insulaires du territoire et des espèces protégées.
- Éducation et sensibilisation à la transition écologique
- Faire découvrir et connaître aux jeunes publics le territoire littoral, marin et insulaire de la commune afin de mieux appréhender sa fragilité et la nécessité de sa préservation.
- Sensibiliser aux impacts humains sur le milieu naturel littoral, marin et insulaire (problématique des déchets, mégots de cigarette, plastiques, etc.)
- Eduquer tous les publics à l'environnement, au développement durable et accompagner le changement des comportements.
- Diffuser la connaissance auprès du plus grand nombre d'acteurs, fédérer et impliquer la société autour des enjeux liés à la préservation des milieux naturels littoraux, marins et insulaires.

La Ville de Marseille a à cœur de s'engager pour une politique ambitieuse en faveur de la mer et du littoral. Cet engagement est essentiel pour préserver la biodiversité marine et les écosystèmes côtiers marseillais. L'implication des associations dans la protection de l'environnement marin est primordiale pour compléter cet engagement : elles permettent de sensibiliser le grand public aux enjeux écologiques liés à la mer et mènent des actions concrètes de nettoyage des plages et des fonds marins. Impulsé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Contrat de Baie est un accord technique et financier entre des maîtres d'ouvrage, des partenaires institutionnels et des financeurs d'un territoire cohérent, il permet la mise en œuvre d'un ensemble de projets avec des objectifs communs :

- Défi 1 : prévenir et réduire les sources de pollutions aquatiques ;
- Défi 2 : préserver et restaurer la biodiversité aquatique et marine ;
- Défi 3 : sensibiliser et éduquer le grand public aux enjeux des milieux aquatiques et marins.

Il a permis, entre 2015 et 2022, l'engagement de 163 actions réparties sur un large territoire allant de Fos-sur-Mer à Saint-Cyr-sur-Mer, pour un montant total de 225 205 733 Euros (deux cent vingt-cinq millions deux cent cinq mille sept cent trente-trois Euros) (délibération n°15/0681/DDCV et n°21/0056/UAGP). Son bilan très positif (81% d'avancement opérationnel, amélioration de 13 des 25 indicateurs d'efficacité des actions) a encouragé l'ensemble des partenaires à prolonger la démarche sur 2 ans supplémentaires afin de terminer ou d'engager des actions clés sur le territoire. Ainsi le Contrat de Baie de transition 2023/2024 a été annoncé et validé le 13 janvier 2023 par le Comité de Baie (instance de gouvernance de la démarche) et approuvé par

la Ville de Marseille (délibération n°23/0120/VET), la Métropole Aix-Marseille Provence (délibération n°TCM-019-13504/23/BM) et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (délibération n°2023-309).

Ce Contrat de transition regroupe 25 porteurs distincts pour la réalisation de 60 actions et pour un montant total prévisionnel de 38,3 millions d'Euros (trente-huit millions trois cent mille Euros). Trente et une des 60 actions sont prévues sur le territoire de la Ville de Marseille (11 porteurs distincts) pour un engagement prévisionnel de 24 078 187 d'Euros (vingt-quatre millions soixante-dix-huit mille cent quatre-vingt-sept Euros).

Dans ce nouveau programme d'actions, 3 sont soutenues par la Ville de Marseille par le versement d'une subvention à des associations œuvrant sur le territoire de la Ville :

L'association 1 PIECE OF RUBBISH mène des opérations de nettoyage de déchets sur les plages de la commune et des campagnes de sensibilisation du grand public.

LE NATUROSOCPE mène un programme d'action et d'information à la gestion durable du littoral marseillais : Campagnes « In'eau mer » et « Écogestes Méditerranée ».

L'association MER TERRE organise et coordonne 1 400 personnes issues de 64 structures différentes sur la manifestation Calanques Propres (ramassage sur le littoral des déchets abandonnés le 3 juin 2023). Elle coordonne également l'ensemble des acteurs locaux inscrits sur la plateforme ReMed Zero Plastique et promeut le dispositif Adopt'1 Spot qui vise à former les associations à une méthode standardisée de caractérisation des déchets abandonnés.

Il est donc soumis à l'approbation du Conseil Municipal des subventions-mer et littoral d'un montant total de 291 880 Euros (deux-cent-quatre-vingt-onze-mille-huit-cent-quatre-vingts Euros) au bénéfice des structures ainsi que les conventions afférentes.

Il est ainsi proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 1 829 330 Euros (un million huit -cent vingt-neuf mille trois cent trente Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 : Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les conventions ci-annexées conclues entre la Ville de Marseille et les associations sportives suivantes ainsi que les subventions proposées :

Mairie du 5^{ème} secteur – 9/10^{ème} arrondissements

11887	Association Sportive de Mazargues	6, Rue Raymond Roux – 13009 Marseille	00012244	20 000	Fonctionnement du club de football pour une pratique sportive au niveau départemental.
108468	Association Sportive et Culturelle Vivaux Sauvagère	211, Boulevard Romain Rolland Bat G1 – 13010 Marseille	00011759	10 000	Fonctionnement du club de football pour une pratique sportive au niveau départemental.
90759	Marseille Beach Team	339, Chemin de	00012379	1 000	Fonctionnement du club de football pour une pratique sportive au niveau départemental.

		Morgiou – 13009 Marseille			2 Athlètes de haut niveau.
			00012462	8 000	10 ^{ème} Edition de la Beach Soccer Week. Date : 19 au 25/08/2024.
22381	Marseille Dolfin	Bat Le Gardian – 38, Allée des Pins – 13009 Marseille	00011461	12 000	Fonctionnement du club de natation pour une pratique sportive au niveau national.
167737	Marseille Trail Club	Chemin Adrien Gerbé 13009 Marseille	00011916	1 000	Fonctionnement du club de Trail pour une pratique sportive au niveau départemental.
11865	Olympique de Marseille Athlétisme	Stade de Luminy – 70, Rue Henri Cochet 13009 Marseille	00012332	15 000	Fonctionnement du club d'athlétisme au niveau national.
			00012335	15 000	Action : Ekiden de Marseille 2024. Date : 16 au 17/11/2024.
			00012336	4 000	Action : Meeting d'athlétisme de l'OM. Date : 06 au 07/07/2024.
11878	Société Culturelle et Omnisport	1, Boulevard de la Pugette –	00011985	50 000	Fonctionnement du club multisports athlétisme, football, gymnastique, tennis, volley ball pour une pratique sportive tout

	de Sainte Marguerite	Le Magritte 13009 Marseille			niveau. X Athlètes de haut niveau.
			00011986	60 000	Action : Course classique internationale Marseille Cassis. Date : 25 au 27/10/2024.
			00011988	70 000	Action : Meeting international d'athlétisme. Date : 21 au 22/05/2024.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soit approuvé le versement de la subvention au bénéfice de l'association ci dessous

0036 34	65748.1 70 161145 96	GIS POSIDO NIE	PARC SCIENTIFIQUE CASE 901 163 AVENUE DE LUMINY 13288 MARSEILLE	000120 33	39 88 0	Opération d'observatoire, de résilience et de restauration écologique expérimentale de l'herbier de posidonie à Marseille
------------	-------------------------------	----------------------	--	--------------	---------------	---

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les conventions ci-annexées conclue entre la Ville de Marseille et les associations concernées.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que les dépenses correspondantes soient imputées au Budget Principal exercice 2024.

ARTICLE 5 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire, ou son représentant, soit autorisé à signer tous actes ou documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE
D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

Mairie du 6^{ème} secteur

Délibérations du 26 juin 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11[°] ET 12[°] ARRONDISSEMENTS

- Séance du 26 JUIN 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 21 membres.

24/027/AGE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA RELATION CITOYENNE ET DE LA PROXIMITE - SERVICE DES CIMETIÈRES COMMUNAUX - Extensions de cimetières communaux par l'aménagement d'espaces et la construction d'ouvrages funéraires et cinéraires - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement.
24-40824-DRCP

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Le Service des cimetières communaux a en charge la gestion des concessions funéraires. Ces dernières sont le droit, pour un usager remplissant les conditions requises, de se voir attribuer l'usage d'une parcelle de terrain municipal sur une durée déterminée pour y fonder une sépulture. La concession peut également porter sur une case d'ouvrage cinéraire (columbarium, cavurne, etc...) destinée à recevoir les urnes contenant les cendres des défunts après crémation.

Aujourd'hui, la situation est particulièrement tendue car le nombre de concessions funéraires disponibles dans nos 21 cimetières communaux est très inférieur aux besoins actuels et à venir. Par ailleurs, outre le manque de places, le besoin porte également sur la localisation des concessions. Les administrés doivent en effet pouvoir se recueillir au plus près de chez eux.

Par conséquent, la réponse à ce manque de places dans nos cimetières communaux doit concilier le développement harmonieux de notre ville ainsi que l'égal accès au service public pour l'ensemble des administrés.

Pour cela, il est proposé d'engager une opération prévoyant l'extension de 4 cimetières dont 2 situés dans notre secteur, choisis au regard des besoins et attentes de la population, et présentant des disponibilités foncières. Le nombre total de places prévues est de 1 000, avec la répartition suivante dont 350 sur notre secteur :

- Cimetière des Vaudrans 12^{ème} : 250 caveaux
- Cimetière des Trois Lucs 12^{ème} : 100 caveaux

Cette opération portera sur l'aménagement d'espaces et la construction d'ouvrages funéraires et cinéraires, prenant également en compte un objectif d'amélioration de l'entretien et de la sécurisation des cheminements.

Par ailleurs, d'autres aménagements de moindre importance pourront être effectués sur la base de cette opération au sein des autres cimetières communaux.

Pour la mener à bien, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme correspondante, pour les études et travaux, Accueil et Vie Citoyenne, année 2024, à hauteur de 1 658 400 Euros (un million six cent cinquante-huit mille quatre cents Euros), sur une durée de 3 ans.

L'échéancier prévisionnel des dépenses est le suivant :

- CP 24 : 600 000 Euros (six cent mille Euros)
- CP 25 : 558 400 Euros (cinq cent cinquante-huit mille quatre cents Euros)
- CP 26 : 500 000 Euros (cinq cent mille Euros)

Il est à noter que cette opération concerne uniquement les investissements concernant l'aménagement des cimetières. Les dépenses afférentes aux aménagements de caveaux impactent directement le budget annexe de la Régie Municipale des Pompes Funèbres, en section d'exploitation, et ne sont pas valorisées dans le périmètre de cette opération, circonscrite aux extensions et aménagements des espaces sépulcraux des cimetières. Le produit attendu des ventes de concessions funéraires et caveaux doit permettre, à terme, de contrebalancer les frais initiaux sur chacun des budgets concernés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS

VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

VU LA LOI N°92-125 DU 6 FEVRIER 1992

VU LE DECRET N° 97-175 DU 20 FEVRIER 1997

VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA

COMPTABILITE D'ENGAGEMENT

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée l'opération relative à l'extension des cimetières communaux par l'aménagement d'espaces et la construction d'ouvrages funéraires et cinéraires – études et travaux.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Accueil et Vie Citoyenne, année 2024, pour l'opération susmentionnée, à hauteur de 1 658 400 Euros (un million six cent cinquante-huit mille quatre cents Euros).

ARTICLE 3 La dépense correspondant à cette opération sera imputée sur les budgets 2024 et suivants. Les crédits de paiement 2024 afférents à l'opération sont prévus au budget principal, chapitres 20, 21 et 23.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à solliciter toute subvention au taux le plus élevé possible pouvant contribuer à cette opération et à signer tout document y afférent.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS

- Séance du 26 JUIN 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 21 membres.

24/028/AGE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - Attribution de subventions à des associations et organismes - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

24-41230-DGAVTL

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique.

Elle souhaite proposer aux Marseillaises et aux Marseillais toute activité pouvant intervenir dans leur temps libre, qu'elle soit culturelle, associative, sportive et en prenant totalement en compte la situation géographique exceptionnelle de Marseille.

La politique culturelle mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique culturelle de la Ville de Marseille :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc ;
- favorise le développement d'un écosystème culturel riche et diversifié, capable de répondre aux aspirations des artistes comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit cinq objectifs spécifiques :

- promouvoir la culture comme vecteur d'émancipation de l'individu, en favorisant la démocratie culturelle ainsi que l'accès pour toutes et tous à l'éducation artistique et culturelle et aux pratiques artistiques en amateur ;
- soutenir la liberté de création et d'expression en se donnant les moyens d'accompagner les artistes dans de bonnes conditions et de favoriser leur implantation sur le territoire ;
- favoriser le développement d'un cadre de vie agréable et améliorer la qualité de vie des Marseillaises et des Marseillais en leur proposant des services publics culturels de qualité qui répondent à leurs besoins ;
- promouvoir la culture comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité ;
- permettre aux Marseillaises et aux Marseillais de mieux connaître et de se réappropriier le patrimoine historique et culturel de leur Ville.

Pour mettre en œuvre sa politique culturelle la Ville de Marseille s'appuie sur des équipements culturels en régie municipale (archives, bibliothèques, musées, opéra) et un établissement public de coopération culturelle, l'Institut National Supérieur d'Enseignements Artistiques Marseille Méditerranée.

La politique culturelle de la Ville de Marseille s'attache à couvrir tous les champs de la création (arts visuels, arts de la scène : arts de la rue, cirque, danse, marionnettes et théâtre d'objet, musique, théâtre, cinéma et audiovisuel, livre, édition et débat d'idées), du patrimoine culturel matériel comme immatériel. Elle s'appuie sur un riche tissu d'opérateurs culturels et d'équipes artistiques qu'elle soutient.

L'engagement de la Ville de Marseille se fonde sur une évaluation des activités et des actions au regard de leur cohérence avec les priorités et orientations garantes de l'intérêt général d'une part et sur l'assurance d'une gestion transparente et équilibrée des fonds publics par les opérateurs d'autre part. Ainsi, depuis 2022, les demandes d'aides financières sont examinées à l'aune des quatre piliers suivants : la mondialité culturelle, la démocratie culturelle, l'éducation artistique et culturelle et le soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité.

À ces quatre piliers, s'ajoute un socle commun relatif, d'une part à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics et d'autre part, à la question de l'adhésion contractuelle à une charte éco responsable. Cette double obligation pourra donner lieu à des audits ad hoc.

Concernant la participation à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics, et en complément de l'expertise des services instructeurs, une attention particulière est portée à la diversification des recettes comprenant un volet relatif aux ressources propres, à la maîtrise et la bonne gestion des moyens humains et financiers sur la durée, ainsi qu'à la valorisation des tirages accordés et des moyens en nature mis à disposition par la Ville entre autres.

La culture étant un secteur dans lequel les financements croisés sont la règle, la Ville de Marseille s'efforce, dans sa politique de subventionnement aux opérateurs culturels, de trouver le meilleur niveau possible de coordination avec le Ministère de la Culture, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole Aix-Marseille Provence et le Département des Bouches-du-Rhône.

Par délibération n°23/0818 /VDV du 15 décembre 2023, le Conseil Municipal a voté une première répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Par délibération n°24/0031/VDV du 16 février 2024, le Conseil Municipal a voté une deuxième répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Par délibération n°24/0208/VDV du 19 avril 2024, le Conseil Municipal a voté une troisième répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Dans le cadre de la poursuite de la politique d'expansion culturelle entreprise par la Ville de Marseille, il convient d'effectuer au profit des associations et organismes culturels une deuxième répartition au titre des subventions 2024. Il s'agit d'associations et d'organismes conventionnés dont la convention est en vigueur ou à renouveler.

Le montant total de cette répartition s'élève à 472 000 Euros (quatre cent soixante douze mille Euros) dont 42 000 Euros (quarante-deux mille Euros) pour notre secteur.

De plus, dans le cadre de la définition de sa politique culturelle, la Ville de Marseille associe les nombreux acteurs présents sur son territoire, acteurs dont elle accompagne les besoins dans la réalisation de leurs projets.

Ce soutien se manifeste par l'attribution de subventions pour des projets en investissement.

Dans le secteur culturel, différentes structures implantées et actives sur Marseille sollicitent un soutien financier de la Ville de Marseille en investissement afin de développer leurs activités auprès du public.

Le montant total de l'attribution de ces subventions d'investissement s'élève 98 450 Euros (quatre-vingt dix-huit mille quatre cent cinquante Euros).

Par délibération n°24/0031/VDV du 16 février 2024, le Conseil Municipal a voté l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Action Culturelle année 2024 à hauteur de 760 000 Euros (sept cent soixante mille Euros).

La politique sportive mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans la perspective visant à proposer une ville plus juste, plus verte et plus démocratique et elle entend y contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique sportive de la Ville :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc...
- favorise le développement d'un écosystème sportif riche et diversifié, capable de répondre aux sportifs comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit des objectifs spécifiques :

- promouvoir le sport comme vecteur de prévention et d'éducation pour la santé. De nombreux projets font apparaître l'impérieuse nécessité de pratiquer une activité physique bénéfique pour la santé.

- favoriser l'émergence du sport pour tous et de toutes les disciplines. La prise en charge de l'ensemble des Marseillais et Marseillaises, dans le domaine du sport, constitue un enjeu majeur et essentiel dans l'élaboration de cette politique. Au-delà de l'aspect santé le sport fait émerger des valeurs fondamentales, pour tous les publics, respect, entraide, habiletés motrices, initiation qu'il convient d'entretenir et de développer.

- promouvoir les événements sportifs comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité.

La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international.

Ces subventions sont attribuées selon certains critères tels que le nombre de disciplines pratiquées, le nombre de licenciés et le niveau d'évolution en compétition.

Dans le cadre de la politique sportive de la Ville de Marseille, exposée ci-dessus, il convient d'effectuer une troisième répartition d'un montant global de 997 000 Euros (neuf-cent quatre-vingt dix-sept mille Euros) dont 96 000 Euros (quatre-vingt-seize mille Euros) pour les associations de notre secteur.

Marseille, ville née des échanges maritimes, et dont l'activité et la vie ont toujours été intimement liées à la mer, s'appuie sur celle-ci pour écrire son avenir.

Les enjeux que représentent pour Marseille, son littoral, ses espaces insulaires et maritimes, et la zone d'évolution nautique exceptionnelle qu'est la rade de Marseille, sont en effet majeurs et conditionnent l'attractivité, le développement économique et touristique, et l'équilibre social de notre ville.

C'est ainsi que la politique mer de la Ville de Marseille :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : notamment les politiques sportives et notamment les activités nautiques et subaquatiques, de la transition écologique, mais également de la jeunesse et de l'enfance et l'éducation.

- joue un rôle transversal au sein de la ville et au sein des multiples partenariats externes afin de développer la citoyenneté maritime des Marseillais, les activités nautiques et subaquatiques et d'établir et mettre en œuvre une feuille de route prospective et proactive de la mer et du littoral.

Elle poursuit notamment six objectifs spécifiques :

- Promouvoir les sports nautiques et subaquatiques comme vecteur de prise de conscience des enjeux environnementaux et éco responsables,

- Favoriser l'émergence de l'activité physique et du sport pour tous et de toutes les disciplines,

- Promouvoir l'image sportive de la ville de Marseille et contribuer à l'essor du tissu associatif,

- Préserver la biodiversité terrestre et marine et redonner sa place à la nature dans le territoire de la Ville,

- Faire de Marseille la Ville des projets qui mobilisent et fédèrent toutes les parties prenantes du territoire autour de la transition écologique (acteurs économiques, collectivités, institutions),

- Renforcer les activités de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, et de l'écocitoyenneté auprès des jeunes.

Aussi pour atteindre ces objectifs la Ville de Marseille développe et accompagne toutes les activités nautiques et subaquatiques sur le territoire de la commune afin qu'elles puissent être accessibles à tous et notamment aux petites marseillaises et aux petits marseillais.

Forte d'une façade maritime de 57 kilomètres de côte, la Ville de Marseille se veut être une Capitale de la Mer reconnue. Elle souhaite donc développer et accompagner la pratique des activités nautiques et subaquatiques de manière égalitaire sur tout son territoire

Notre ville possède également un littoral et des espaces marins et insulaires remarquables qui nécessitent des actions de protection, de gestion et de sensibilisation. Cette situation est un facteur essentiel dans le développement durable et le rayonnement de la Ville au travers d'actions liées à la biodiversité de ces espaces maritimes et côtiers.

La Ville de Marseille souhaite accompagner les jeunes Marseillais à devenir des éco citoyens, le public enfance (0 à 11 ans) et jeunesse (11 à 20 ans) étant en premier lieu concerné par les enjeux de sensibilisation à la transition écologique.

Ainsi, les demandes d'aides financières sont examinées à l'aune des trois piliers suivants et de leur cohérence avec les caractéristiques suivantes :

- Développement et promotion des activités nautiques

- Équilibrer, diversifier et compléter l'offre nautique et de plongée existant sur l'ensemble de notre littoral.

- Promouvoir le nautisme, la plongée et la pratique de la mer à Marseille en développant un « tourisme nautique » et un « tourisme subaquatique ».

- Attirer, faciliter et accompagner les événements nautiques nationaux et internationaux, ainsi que les grandes manifestations de plongée.

- Intéresser la population marseillaise au nautisme et à la plongée sous toutes ses formes, et permettre un accès à ces activités pour tous, par la mise en place d'une offre diversifiée et complétée de formations pour tous les publics, ainsi que par l'augmentation et la diversification des pratiques scolaires

- Fédérer, soutenir et contribuer à développer les actions des fédérations sportives des universités, et du mouvement sportif et associatif.

- Gestion et protection des milieux naturels littoraux, marins et insulaires.

- Contribuer à la connaissance du territoire de tous les publics par l'observation du milieu naturel littoral, marin et insulaire, la collecte de données sur les espèces et les habitats lien avec les scientifiques locaux.

- Capitaliser les connaissances globales sur la mer, les littoraux et les îles et valoriser l'expérience des gestionnaires pour la Ville de Marseille à l'échelle locale, nationale et internationale notamment par la mise en réseau des différents acteurs et la promotion d'actions exemplaires.

- Mettre en œuvre des actions de gestion, de préservation et de développement des sites patrimoniaux naturels et culturels littoraux, marins et insulaires du territoire et des espèces protégées.

- Éducation et sensibilisation à la transition écologique

- Faire découvrir et connaître aux jeunes publics le territoire littoral, marin et insulaire de la commune afin de mieux appréhender sa fragilité et la nécessité de sa préservation.

- Sensibiliser aux impacts humains sur le milieu naturel littoral, marin et insulaire (problématique des déchets, mégots de cigarette, plastiques, etc.)
- Éduquer tous les publics à l'environnement, au développement durable et accompagner le changement des comportements.
- Diffuser la connaissance auprès du plus grand nombre d'acteurs, fédérer et impliquer la société autour des enjeux liés à la préservation des milieux naturels littoraux, marins et insulaires.

La Ville de Marseille a à cœur de s'engager pour une politique ambitieuse en faveur de la mer et du littoral. Cet engagement est essentiel pour préserver la biodiversité marine et les écosystèmes côtiers marseillais. L'implication des associations dans la protection de l'environnement marin est primordiale pour compléter cet engagement : elles permettent de sensibiliser le grand public aux enjeux écologiques liés à la mer et mènent des actions concrètes de nettoyage des plages et des fonds marins.

Impulsé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Contrat de Baie est un accord technique et financier entre des maîtres d'ouvrage, des partenaires institutionnels et des financeurs d'un territoire cohérent, il permet la mise en œuvre d'un ensemble de projets avec des objectifs communs :

- Défi 1 : prévenir et réduire les sources de pollutions aquatiques ;
- Défi 2 : préserver et restaurer la biodiversité aquatique et marine ;
- Défi 3 : sensibiliser et éduquer le grand public aux enjeux des milieux aquatiques et marins.

Il a permis, entre 2015 et 2022, l'engagement de 163 actions réparties sur un large territoire allant de Fos-sur-Mer à Saint-Cyr-sur-Mer, pour un montant total de 225 205 733 Euros (deux cent vingt-cinq millions deux cent cinquante-trois Euros) (délibération n°15/0681/DDCV et n°21/0056/UAGP). Son bilan très positif (81% d'avancement opérationnel, amélioration de 13 des 25 indicateurs d'efficacité des actions) a encouragé l'ensemble des partenaires à prolonger la démarche sur 2 ans supplémentaires afin de terminer ou d'engager des actions clés sur le territoire. Ainsi le Contrat de Baie de transition 2023/2024 a été annoncé et validé le 13 janvier 2023 par le Comité de Baie (instance de gouvernance de la démarche) et approuvé par la Ville de Marseille (délibération n°23/0120/VET), la Métropole Aix-Marseille Provence (délibération n°TCM-019-13504/23/BM) et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (délibération n°2023-309).

Ce Contrat de transition regroupe 25 porteurs distincts pour la réalisation de 60 actions et pour un montant total prévisionnel de 38,3 millions d'Euros (trente-huit millions trois cent mille Euros). Trente et une des 60 actions sont prévues sur le territoire de la Ville Marseille (11 porteurs distincts) pour un engagement prévisionnel de 24 078 187 d'Euros (vingt-quatre millions soixante-dix-huit mille cent quatre-vingt-sept Euros).

Dans ce nouveau programme d'actions, 3 sont soutenues par la Ville de Marseille par le versement d'une subvention à des associations œuvrant sur le territoire de la Ville :

L'association 1 PIECE OF RUBBISH mène des opérations de nettoyage de déchets sur les plages de la commune et des campagnes de sensibilisation du grand public.

LE NATUROSCOPE mène un programme d'action et d'information à la gestion durable du littoral marseillais : Campagnes « In' eau mer » et « Écogestes Méditerranée ».

L'association MER TERRE organise et coordonne 1 400 personnes issues de 64 structures différentes sur la manifestation Calanques Propres (ramassage sur le littoral des déchets abandonnés le 3 juin 2023). Elle coordonne également l'ensemble des acteurs locaux inscrits sur la plateforme ReMed Zero Plastique et promeut le dispositif Adopt'1 Spot qui vise à former les associations à une méthode standardisée de caractérisation des déchets abandonnés.

Il est donc soumis à l'approbation du Conseil Municipal des subventions-mer et littoral- d'un montant total de 291 880 Euros (deux-cent-quatre-vingt-onze-mille-huit-cent-quatre-vingts Euros) dont 27 000 Euros (vingt-sept mille Euros) pour les associations de notre secteur au bénéfice des structures ainsi que les conventions afférentes.

Il est ainsi proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 1 829 330 Euros (un million huit cent vingt-neuf mille trois cent trente Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS

VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

VU LA dElibEration n°23/0818 /VDV du 15 décembre 2023

VU LA dElibEration n°24/0017/VDV du 16 février 2024

VU LA dElibEration n°24/0031/VDV du 16 février 2024

VU LA dElibEration n°24/0197/VDV du 19 avril 2024

VU LA dElibEration n°24/0208/VDV du 19 avril 2024

VU LA dElibEration 24/0209/VDV du 19 avril 2024

VU LA DELIBERATION N°15/0681/DDCV DU 14 SEPTEMBRE 2015

VU LA DELIBERATION N°21/0056/UAGP DU 8 FEVRIER 2021

VU LA DELIBERATION N°TCM-019-13504/23/BM DU 16 MARS 2023 DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

VU LA DELIBERATION N°2023-309 DU 6 AVRIL 2023 DE LA COMMISSION DES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU

VU LA DELIBERATION N°23/0120/VET DU 14 AVRIL

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvées les conventions de notre secteur ci-annexées conclues entre la Ville de Marseille et les différents acteurs culturels suivants.

ARTICLE 2

Sont approuvées les versements des subventions au bénéfice des acteurs culturels de notre secteur selon le détail ci après :

Pilier 1 Mondialité culturelle							Total : 67 000 Euros	
Bénéficiaire	IB	N° Tiers	Secteur	Adresse du Siège Social	N° Avenant	N° Dossier MGDIS N° Dossier Progos	Montant en Euros	Objet
HEKO FARM	65748.1 311 12900902	174955	Musique	603 RUE SAINT PIERRE 13012 MARSEILLE		00001723 00011509	5 000	2024 - Le Talus : Terreau d'Artistes - Culture - action
LES ASSO(S)	65748.1 311.312 12900902	061169	Arts visuels	76 BOULEVARD LOUIS MAZAUDIER 13012 MARSEILLE		00002086 00012373	30 000	Fonctionnement 2024

Pilier 3 Education artistique et culturelle							Total : 119 000 Euros	
Bénéficiaire	IB	N° Tiers	Secteur	Adresse du Siège Social	N° Avenant	N° Dossier MGDIS N° Dossier Progos	Montant en Euros	Objet
COMPAGNIE APRES LA PLUIE	65748.1 316.313 12900904	042013	Théâtre Education artistique et culturelle	1 ROUTE DES CAMOINS 13011 MARSEILLE		00000346 00011711	7 000	2024 - « À vous de conter : La Fête ! », ateliers de lecture et d'écriture, création de spectacles, édition du livre de l'année et production d'un nouvel album. - Culture - action

ARTICLE 3 La dépense d'un montant de 472 000 Euros (quatre cent soixante douze mille Euros) dont 42 000 Euros (quarante-deux mille Euros) pour notre secteur est imputée au Budget Principal exercice 2024 sur les imputations suivantes :

chapitre	article	sous-chapitre	programme	service	montant
65	65748.1	311	1290090204012		18 000 Euros
65	65748.1	311.312	1290090204012		85 000 Euros
65	65748.1	316.313	1290090404012		36 000 Euros

ARTICLE 4 Sont approuvées les conventions ci-annexées conclues entre la Ville de Marseille et les associations sportives suivantes de notre secteur ainsi que les subventions proposées :

SPORT COMPETITION ET LOISIRS					
110447	AJC Marseille Sport et Culture	36, Route des 3 Lucs à la Valentine - 13012 Marseille	00011920	1 000	Action : Sporting 4 change 2024. 5 événements compétitifs judo vétérans, open d'échecs, Course Wonder Woman, handi mondial de pétanque, tournoi de rugby touch. Date : 28 au 29/06/2024.
76117	Association Sportive Bombardière	201, Rue Charles Kaddouz - Stade la Bombardière 13012 Marseille	00012347	7 500	Fonctionnement du club de football pour une pratique sportive au niveau départemental.
			00012348	3 000	Action : Projet éducatif pédagogique. Date : 02/01 au 31/12/2024.
11910	Eoures le Camoins la Treille Sport	Stade Henri Pastour les Camoins - 13, Rue Arnould - 13011 Marseille	00011915	3 000	Fonctionnement du club de football pour une pratique sportive au niveau départemental.
71723	Marseille Méditerranée Rugby	Stade du Mouton - 1, Chemin du Mouton 13011 Marseille	00011902	15 000	Fonctionnement du club de rugby à XV pour une pratique sportive au niveau national 2.
			00012350	4 000	Action : Tournoi international des Petits Phocéens. Date : 10 au 12/05/2024.
171253	Saint Marcel Basket	59, Traverse des Faïenciers - 13012 Marseille	00012351	6 500	Fonctionnement du club de basket ball pour une pratique sportive au niveau régional.
20132	Sporting Club Air Bel	462, Boulevard Mireille Lauze - Maison associations sportives - 13011 Marseille	00012014	30 000	Fonctionnement du club de football pour une pratique sportive des jeunes au niveau Départemental.
24731	Team Marseille Blue Stars	216, Boulevard de Saint Marcel - BP 8006 - 13011 Marseille	00011921	15 000	Fonctionnement du club de football américain au niveau national. 13 Athlètes de haut niveau.

11902	Union Sportive des Cheminots de la grande Bastide	Stade de la Grande Bastide Cazaux – 13012 Marseille	00011720	11 000	Fonctionnement du club multisports, football, natation, boules et tennis de table pour une pratique sportive au niveau régional et départemental.
TOTAL				96 000	

ARTICLE 5 Pour les manifestations sportives, les subventions ne pourront être versées qu'après leur déroulement effectif.

ARTICLE 6 La dépense correspondante d'un montant de 997 000 Euros (neuf cent quatre-vingt dix-sept mille Euros) dont 96 000 Euros (quatre-vingt-seize mille Euros) pour les associations de notre secteur est imputée au Budget principal exercice 2024 – DS 04022 – chapitre 65 - sous chapitre 30.40 – article 65748.1 – programme 20190701.

ARTICLE 7 Sont approuvés les versements des subventions au bénéfice des associations et organismes – mer et littoral- de notre secteur selon le détail ci-après :

Tiers	IB	Association	Adresse	Dossier n°	Montant Euros	Description
060146	65748.1 326 20192706	ECOLE SAUVETAGE COTIER MEDITERRANEE	56 BD DE LA DEVALBARELLE RSD CHATEAU ST JACQUES BAT LACYDON 13011 MARSEILLE	00012139	22 000	Le MC Swim Challenge est une course de nage en eau libre qui se déroule dans le parc national des calanques en grande partie et qui récoltent des dons pour les enfants atteints d'un cancer. Pour résumer le MC Swim Challenge se compose de 3 défis : 1. Défi sportif 2. Défi Environnemental 3. Défi Caritat
011796	65748.1 326 20192706	MARSEILLE SPORTS LOISIR CULTURE	40 AVENUE DU GARLABAN 13012 MARSEILLE	00012008	5 000	L'association Marseille Sports loisirs Culture est une association multisports (planche à voile, plongée, randonnée pedestreà qui s'adresse à un public varié (enfants, adultes, seniors) et depuis peu personnes en situation de handicap. Elle s'adresse essentiellement aux habitants du département des Bouches-du-Rhône.
TOTAL					27 000	

ARTICLE 8 Sont approuvés les 20 conventions dont 2 dans notre secteur ci-annexées conclues entre la Ville de Marseille et les différentes associations et organismes.

ARTICLE 9 La dépense d'un montant de 291 880 Euros (deux cent quatre vingt onze mille huit cent quatre-vingts Euros) dont 27 000 Euros (vingt-sept mille Euros) pour les associations de notre secteur est imputée au Budget Principal exercice 2024 sur les imputations suivantes :

Chapitre 65 – Sous-chapitre 326 – Article 65748.1 – programme 20192706 – Service 04453 : 76 500 Euros (soixante-seize mille cinq cents Euros).

ARTICLE 10 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant, est autorisé à signer tous actes ou documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}
Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

Enrôlé au CA du 26 juin 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11^º ET 12^º ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 26 JUIN 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 21 membres.

24/029/AGE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE -

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus sûre et plus proche de ses habitants. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

Dans le cadre des missions confiées à la Direction du Lien Social, de la Vie Associative et de l'Engagement Citoyen, la Ville a décidé d'aider les associations :

- Pour le démarrage de leur activité, créées depuis moins d'une année et qui, dans notre cité, ont décidé de commencer à œuvrer en faveur des Marseillaises et des Marseillais ;
- Qui œuvrent en faveur du lien social, de la vie locale, de l'animation et de l'éducation populaire ;
- Qui œuvrent en faveur des seniors, des familles ;
- Qui œuvrent en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants ;
- Qui gèrent nos centres sociaux répartis sur tout le territoire Marseillais.

La Ville a également décidé d'aider certaines associations pour réaliser des travaux ou d'acquisition de matériels pour une deuxième répartition. Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits en tenant compte, d'une part, de leur situation financière et, d'autre part, du caractère culturel et social des projets pouvant justifier une subvention d'équipement de la Ville de Marseille.

Dans le cadre des missions confiées à la Direction de la Santé Publique et de l'Inclusion, la Ville a décidé d'aider les associations :

- Engagées sur l'ensemble du territoire en faveur de la lutte contre les discriminations ;
- Qui œuvrent en faveur des droits des femmes ;
- Qui œuvrent en faveur de la prévention et la promotion de la santé dans toutes ses dimensions ;
- Qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap dans le cadre du Plan d'Action « Marseille Ville Inclusive » Handicap – Inclusion - Accessibilité Universelle 2022/2024 voté lors du Conseil Municipal du 29 juin 2022.

Dans le cadre des missions confiées à la Direction de la Prévention et de la Protection, la Ville a décidé d'aider les associations :

- Qui développent une action concourant plus généralement à la prévention de la délinquance ; avec notamment la reconduction de financements au dispositif de médiation sociale et d'aide aux victimes ;
- Dont les projets ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets «Prévention des conduites à risques chez les jeunes 2024» et des subventions s'inscrivant dans un cadre de la prévention générale en direction du public mineur ;

Dans le cadre des missions confiées à la Direction des Solidarités et de l'Action Sociale, la Ville a décidé d'aider les associations et le CCAS :

- Qui visent à renforcer l'accès aux droits et l'accompagnement global des publics les plus vulnérables ;
- Qui expérimentent des nouveaux modes de coordination des acteurs de l'accès aux droits ;
- Dont l'action préfigure la mise en place de plateformes d'appui aux acteurs de l'aide alimentaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Dans le cadre des missions confiées à la Direction du Lien Social, de la Vie Associative et de l'Engagement Citoyen des subventions sont attribuées aux associations de notre secteur ci-après :

Budget Primitif 2024, article 65748.2, sous-chapitre 023 service 03032, Programme 13900910.

Tiers	Associations	Adresse	Dossiers n°	Montant en Euros
182605	Section CLCV de Michelis et Environs	Le Lavoir 31 avenue de Tarascon 13011 Marseille	00012515	3 500
172473	Centre Social Les Lierres	42 avenue du 24 Avril 1915 13012 Marseille	00012507	8 000
011577	Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (AFAC)	Avenue Roger Salzmann Villa Emma 13012 Marseille	00012334	2 000
TOTAL 13 500				

Budget Primitif 2024, Article 65748, sous-chapitre 4238, service 03032, Programme 13900910.

Tiers	Association	Adresse	Subventions complémentaires 2024 déjà attribuées	Dossier n°	Montant en Euros
11616	Association Musicale Sociale Culturelle	1 allée des Pinsons Beaumont 13012 Marseille	1 500 € déjà votés au CM du 19 avril	00011120	500

Budget Primitif 2024 - article 65748 - sous-chapitre 428 - service 03032 - Programme 13900914.

Tiers	Associations	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros
028859	Agir Ensemble pour le Logement en Huveaune	Les Néreïdes Bât E 115 rue de la Granière 13011 Marseille	00012029	1 000

174955	Heko Farm	603 rue Saint Pierre 13012 Marseille	00011507	8 000
011577	Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (AFAC)	Avenue Roger Salzman Villa Emma 13012 Marseille	00012331	1 000
172473	Centre Social Les Lierres	42 avenue du 24 Avril 1915 13012 Marseille	00012662	1 500
TOTAL 11 500				

Budget 2024 et suivants, chapitre 204, opération Subvention aux associations 2024/2026 n°2024/138/16.

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande
172473	Centre Social Les Lierres	42 avenue du 24 Avril 1915 13012 Marseille	00012661	6 000	investissement stands de réception

Budget Primitif 2024, article 65748, sous-chapitre 023 - service 03032, Programme 13900910.

Tiers	Association	Adresse	Dossiers n°	Montant en Euros
11577	Association Familiale Du Centre Social Bois Lemaître (AFAC)	Villa Emma Avenue Roger Salzman 13012 Marseille	00012333	1 000

Budget Primitif 2024, article 65748 - sous chapitre 428 – service 03032 - action 13900910.

Bénéficiaires	Centre Social	Adresse	Tiers	1ère répartition	2ème répartition	3ème répartition	4ème répartition	Finance-ment 2024 (Total des 4 répartitions)
Centre de Culture Ouvrière (CCO)	Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Saint-Menet	Chemin du Mouton 13011 Marseille	4453	24 316,50	61 662,60	0	13 145,90	99 125
Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Éducation Populaire (Ligue de l'Enseignement – FAIL13)	Vallée De L'huveaune / St-Marcel / La Valbarelle	4 rue Gimon 13011 Marseille	4366	0	0	62 313,75	0	62 313,75
	Les Trois Lucs /La Valentine	36 traverse de la Malvina 13012 Marseille	4366	0	0	0	43 009,75	43 009,75
Synergie Family	Rougrière / Libérateurs / Comtes	80 boulevard des Libérateurs 13011 Marseille	22480	0	0	0	49 418,83	49 418,83
	Les Caillols	40 chemin des Campanules 13012 Marseille	22480	0	0	0	49 418,83	49 418,83
Association des Equipements Collectifs Air Bel	Air Bel	36 bis rue de la Pinède 13011 Marseille	8263	19 394,40	66 634,40	0	15 126,20	101 155
Association des Equipements Collectifs Les Escourtines	Les Escourtines	15 traverse de la Solitude 13011 Marseille	11591	19 394,40	66 634,40	0	15 126,20	101 155,00
Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître	Bois Lemaître	Avenue Roger Salzman Villa Emma 13012 Marseille	11577	17 188,20	61 022,00	0	13 590,80	91 801
Association Centre Social	Les Lierres	42 avenue du 24 avril 1915	172473	17 188,20	61 022,00	0	13 590,80	91 801

Les Lierres		13012 Marseille						
TOTAL				97 481,7	316 975,4	62 313,75	212 427,31	689 198,16

Budget Primitif 2024, article 65748, sous-chapitre 4212, service 03032 Programme 13900910.

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros
11577	Association Familiale du Centre Social Bois Lemaitre (AFAC)	villa Emma avenue Roger Salzmann 13012 Marseille	00012329	1 000

Budget Primitif 2024, article 65748.1, sous-chapitre 020, service 03032, Programme 13900910.

Tiers	Associations	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros
N° en cours de création	Comité d'intérêt de Quartier des Camoins et de Camoins les Bains	17 chemin des Mines Maison Pour Tous CIQ Les Camoins 13011 Marseille	00012581	2 500
N° en cours de création	Comité d'Intérêt du Quartier des Accates les quatre saisons	7 place Saint Christophe Les Accates CIQ 13011 Marseille	00012580	2 000
TOTAL 4 500				

ARTICLE 2 Dans le cadre des missions confiées à la Direction de la Santé Publique et de l'Inclusion des subventions sont attribuées aux associations de notre secteur ci-après :

Budget Primitif 2024 - Service 03383 - Chapitre 65 - Article 65748.1.

Association	Numéro de suivi	N° Tiers	Adresse	Montant en Euros
Cinclus (Maison Inclusive FORMATION / JEUNESSE / HANDICAP / SANTE SENIOR)	00011962	180902	35 Route des 3 Lucs 13012 Marseille	500

Budget 2024- Code Service 03393 – chapitre 65 – Article 65748.1

Associations	Numéro de dossier	N° tiers	Adresse	Subventions 2024
ASS EQUIPEMENT COLLECTIF LES ESCOURTINES	00012257	11591	15 Traverse de la Solitude	3 000
Gcsms Coordination Marseillaise Habitat Et Santé Mentale	00011935	160483	19, Traverse de la Trevaresse 13012 Marseille	47 790
Gcsms Coordination Marseillaise Habitat Et Santé Mentale	00011934	160483	19, Traverse de la Trevaresse 13012 Marseille	25 676
TOTAL 76 466				

Budget Primitif 2024, Service 03313 – Chapitre 65 – Article 65748.1

Association	Numéro de Dossier	N° Tiers	Adresse	Montant en Euros
AVI SOURIRE ACTION	00011997	40062	4 Rue Lazarine 13 012 Marseille	1 500

ARTICLE 3 Dans le cadre des missions confiées à la Direction de la Santé Publique et de l'Inclusion une subvention est attribuée à l'association de notre secteur ci-après :

Budget 2024 fonction 024 nature 65748 service 03013

TIERS	ASSOCIATION	NUMERO DOSSIER	MONTANT EN EUROS 2024	OBJET DE LA DEMANDE
11577	ASSOCIATION FAMILIALE DU CENTRE SOCIAL BOIS LEMAITRE	00003388	4 000	Projet prévention/ suivi individuel et chantier collectif à la ferme
Total Appel à projets 4 000				

ARTICLE 4 Dans le cadre des missions confiées à la Direction des Solidarités et de l'Action Sociale des subventions sont attribuées aux associations de notre secteur ci-après :

Budget Primitif 2024, chapitre 65 – sous chapitre 424 – article 65748.1- programme 13900910 – service 03082.

Dossiers N°	Associations	Objet de la demande	montant attribué en Euros
-------------	--------------	---------------------	---------------------------

00003374	Banque alimentaire des BDR	Soutien aux activités d'aide alimentaire	100 000
0000 4267	Banque alimentaire des BDR	Lancement de l'épicerie sociale et solidaire de la banque alimentaire dans le quartier de Saint Just en lien avec les services de la Ville de Marseille et les associations.	5 000
0 0003795	ESV La Valentine	Accueil et écoute des familles en attente de parler pour les jeunes garçons mineurs incarcérés	2 000
TOTAL 107 000			

ARTICLE 5 Sont approuvées les conventions de notre secteur ci-annexées.
Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité
Jean-Marc SIGNES n'a pas pris part au vote
Abstention Groupe Retrouvons Marseille
Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}
Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

Enrôlé au CA du 26 juin 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11[°] ET 12[°] ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 26 JUIN 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 21 membres.

24/030/AGE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations œuvrant pour la transformation urbaine, l'amélioration du cadre de vie, la transition écologique et le développement économique et social
24-41232-DGAVD

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Direction générale adjointe Ville de Demain a pour mission de concrétiser les politiques publiques de la Ville de Marseille en matière :

- de transformation urbaine, favorisant l'équité territoriale pour une ville plus harmonieuse,
- de logement, pour garantir un toit à toutes les Marseillaises et à tous les Marseillais,
- de cadre de vie, pour une ville agréable, confortable, apaisée, conviviale,
- de transition écologique, pour préserver l'environnement et la biodiversité dans une ville sobre et économe,
- de développement économique, de tourisme, d'emploi, d'enseignement supérieur et de recherche, pour une ville durable, responsable et solidaire,
- de création et de valorisation des équipements, dans une démarche de gestion vertueuse et citoyenne

Elle intervient par ailleurs en soutien au monde associatif œuvrant dans le champ de ces politiques publiques, par le versement de diverses subventions.

Ainsi, en 2024 de nombreuses associations ont sollicité une aide de la Ville de Marseille pour réaliser différents projets. Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits en tenant compte, d'une part, de leur situation financière et, d'autre part, des caractéristiques des projets pouvant justifier une subvention de la Ville de Marseille.

Au titre de la politique publique de développement économique, de tourisme, d'emploi, d'enseignement supérieur et de recherche, pour une ville durable, responsable et solidaire, la Direction Economie Tourisme Emploi Commerce Enseignement Supérieur propose l'attribution d'un montant total de subventions de fonctionnement de 770 989 Euros (sept cent soixante dix mille neuf cent quatre-vingt neuf Euros) au bénéfice de 59 structures (associations, organismes publics...), telles que déclinées dans le tableau ci-dessous.

Au titre de la politique publique de transition écologique, pour préserver l'environnement et la biodiversité dans une ville sobre et économe, la Direction de la transition écologique et des environnements de vie propose l'attribution d'un montant total de subventions de de fonctionnement de 933 148 Euros (neuf cent trente trois mille cent quarante-huit Euros) au bénéfice de 39 associations, telles que déclinées dans le tableau ci-dessous.

Au titre de la politique publique de transformation urbaine, favorisant l'équité territoriale pour une ville plus harmonieuse, la Mission Rénovation Urbaine et Quartiers Prioritaires propose l'attribution d'un montant total de subventions de fonctionnement de 190 500 Euros (cent quatre vingt dix mille cinq cents Euros) au bénéfice des associations et d'un montant total de subventions d'investissement de 305 057 Euros (trois cent cinq mille cinquante sept Euros) au bénéfice de 19 structures, telles que déclinées dans le tableau ci-dessous.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les directions.

Sont annexés à ce rapport, les conventions et avenants des associations subventionnées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée la seconde répartition de crédits de l'année 2024 à hauteur de 1 894 637 Euros (un million huit cent quatre-vingt quatorze six cent trente sept Euros) dont 95 000 Euros (quatre vingt quinze mille Euros) pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations de notre secteur suivantes :

Transition écologique						
Ligne Subvention de fonctionnement : nature 65748.1, fonction 70, service 01323						
Tiers	Association	Adresse	Avenant	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande
174955	Heko Farm	603 rue Saint Pierre 13012 Marseille		1724	20 000	Renouvellement de l'action « Le Talus : dynamiques environnementales
	Lieux publics centre national de création des arts de la rue			3007	10 000	Protection de l'environnement et sensibilisation à la préservation de la biodiversité
	Grain de la Vallée	13011		2462	22 500	Fonctionnement écologique de la vallée de l'Huveaune
	Heko Farm	13012		1725	12 000	Dynamiques Agriculture Urbaine & Alimentation Durable
	Zéro Waste Marseille	13012		2067	10 000	Fonctionnement
Total					74 500	
Ligne Subvention de fonctionnement : nature 65748.1, fonction 70, service 04504						
	Jardinot PACA	99 rue des anémones 13012		00000960	4 000	Une année dans votre jardin
	Jardinot PACA	99 rue des anémones 13012		00000959	4 000	Une année au jardin
Total					8 000	
Transformation urbaine						
Ligne Subvention de fonctionnement : nature 65748.2, fonction 428, service 01112						
28859	AGIR ENSEMBLE POUR LE LOGEMENT EN HUVEAUNE	Agir Ensemble Pour Le Logement En Huve 115 Rue De La Granière 13011 Marseille		12028	2 000	Point écoute logement p.e.l.
186981	AMICALE DES LOCATAIRES DES NÉREIDES	Présidente Madame Lemousi Françoise 115 Rue De La Granière 13011 Marseille		12503	2 500	Famille quartier
8263	ASSOCIATION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS AIR BEL	36 Bis Rue De La Pinède 13011 Marseille		12018	3 000	Vie locale 2024
11591	ASSOCIATION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ESCOURTINES	Aec Les Escourtines 15 Traverse De La Solitude 13011		12002	3 000	lnitatives solidaires
183467	IL FAIT BON VIVRE DANS MA CITE	59 Rue De La Traverse 13011 Marseille		12035	2 000	Participation Des Habitants À La Concertation Du Npnru d'air Bel
Total					12 500	

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité
Abstention Groupe Retrouvons Marseille**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème
Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 26 juin 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 26 JUIN 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 21 membres.

24/031/AGE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations dans le cadre de la politique enfance jeunesse de la Ville de la Ville de Marseille - Approbation de conventions.

24-41042-DAEJ

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Depuis 2020, La Ville de Marseille, dans le cadre de sa politique globale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, vise à réussir plusieurs objectifs :

- Accompagner les enfants et leurs familles pour en faire des écocitoyens de demain.
- Permettre aux Enfants, et aux jeunes, de grandir et s'épanouir à Marseille.
- Donner à tous les petites et petits marseillais les mêmes chances et les mêmes droits sur toute la Ville.
- Offrir des lieux d'accueil de qualité, dignes, éco-responsables et en proximité, aux enfants et aux familles.

6 axes de cette politique sont visés par ce rapport dont 5 concernant notre secteur :

Le PEDT

Par la délibération n°22/00051/VDV du 4 mars 2022 la Ville de Marseille a approuvé le nouveau Projet Éducatif de Territoire (PEDT) qui vise à offrir un parcours cohérent et de qualité sur les temps périscolaire et extrascolaire en lien avec l'école. Ce projet, au service des enfants de 3 à 12 ans, est un référentiel de coopération qui s'appuie sur 5 socles thématiques éducatifs que sont la culture, le sport, la santé dont la prévention des situations à risques, la citoyenneté, la transition écologique et qualité de vie, toutes assorties d'actions concrètes, dont la mise en œuvre sera coordonnée en proximité, à l'échelon des 8 secteurs territoriaux, pour les années scolaires 2022 à 2026.

Le PEDT s'adresse à l'ensemble des services municipaux et acteurs soutenus par la Ville de Marseille, acteurs institutionnels et associatifs, qui ont des actions en faveur de l'enfant. Il doit être une feuille de route adaptable en fonction des enjeux de quartiers et des événements concernant l'ensemble de la Ville.

Ce travail, mené par la Ville en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, s'appuie sur des ambitions territoriales plus rapprochées, encourageant les acteurs structurants (Éducation nationale, CAF, union des centres sociaux, associations de parents d'élèves, syndicats d'enseignants, Mairies de secteur, associations d'éducation populaire, équipements sociaux, ...) à développer une dynamique territoriale.

Cette année, la Ville de Marseille a lancé un appel à projets « PEDT 2024-2025 » via le portail des aides pour financer des actions éducatives répondant aux axes et objectifs prioritaires du PEDT. Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits par la Ville de Marseille, en prenant en compte les priorités thématiques du PEDT et la contribution aux besoins en matière de formation et d'accès à des actions éducatives de qualité pour tous toute l'année y compris durant les vacances scolaires.

Après examen des dossiers, 47 structures associatives ont été retenues dont 9 dans notre secteur. Le montant total de cette première répartition des crédits de l'année 2024, s'élève à 359 600 Euros (trois cent cinquante-neuf mille six cents Euros) dont 11 000 Euros (onze mille Euros) pour les associations de notre secteur.

La pérennisation du dispositif Vacances pour tous de la Ville de Marseille pour l'exercice 2024 et le regroupement de deux actions

- d'une part, une action de séjours de Vacances où la Ville de Marseille dans une politique volontariste et de justice sociale souhaite porter une ambition en termes de solutions de départ en vacances pour les enfants accompagnés par les équipements sociaux.

- d'autre part, une action dénommée « Projet Jeune Citoyen » ; ce dispositif soutient les projets révélant de la sociabilité, la générosité, l'esprit de solidarité, l'éducation, le handicap, la citoyenneté, le sport, la culture, l'accès au numérique, le développement durable, l'autonomie, l'émancipation, la culture, l'intergénérationnel, la lutte contre la pauvreté et l'envie de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des enfants et des jeunes

Ainsi, la Ville de Marseille a mis en place un dispositif « Vacances pour tous » doté d'un budget de 929 475 Euros (neuf cent vingt-neuf mille quatre cent soixante-quinze Euros) en constante augmentation et permettant le départ prévisionnel de près de 2 200 enfants environ.

Les séjours sont déclarés en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) au sens du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), disposant d'un label délivré par l'IA-DASEN et accueillant les enfants de 3 à 17 ans.

L'action est prévue durant les vacances d'été et/ou d'automne et/ou de fin d'année 2024 comme fixée par les services de l'État.

Afin de pouvoir cibler un maximum de bénéficiaires, la Ville de Marseille a également choisi de s'engager auprès de partenaires qui collaborent également avec la CAF, par l'intermédiaire du service VACAF (Aide aux Vacances Enfants). La Ville de Marseille déduira ainsi le montant VACAF de sa participation à l'aide au départ.

Ainsi la Ville sollicite une subvention, au taux le plus élevé possible, auprès des services de l'État pour l'exercice 2024. La Ville de Marseille se réserve la possibilité de solliciter, le cas échéant, d'autres partenariats et ce, pour proposer le plus de séjours envisageables.

Sont annexées à ce rapport les conventions avec les associations organisatrices.

Le soutien aux Ludothèques associatives

De plus, dans le cadre d'une politique globale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, la Ville de Marseille et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, en collaboration avec l'État, soutiennent financièrement les initiatives et projets proposés en faveur du développement de ludothèques.

En tant que voie d'accès au savoir et à la culture, l'espace ludothèque a pour vocation d'offrir un lieu de vie inspirant pour l'ensemble des enfants. Il s'agit, à travers ces espaces, de permettre un libre accès à l'information, aux œuvres d'imagination, à la découverte de la

vie. Une expérience en ludothèque peut contribuer à la compréhension du monde, découvrir le plaisir du jeu, de la lecture et du partage collectif et favoriser l'épanouissement des enfants en proposant une offre culturelle de proximité.

La ludothèque poursuit l'objectif principal de favoriser les interactions entre enfants, à travers le jeu et la lecture. Au-delà de cette mission de favoriser le jeu, ces lieux remplissent un rôle éducatif, social et culturel.

Afin que le maximum d'enfants puisse bénéficier de ce type d'activité, la Ville de Marseille a soutenu deux dispositifs :

- la ludothèque municipale mobile se déplace au sein des équipements sociaux des Quartiers Prioritaires de la Ville et s'y installe pour une durée d'un mois. Des animateurs municipaux qualifiés accueillent les enfants des écoles et des centres aérés du secteur concerné.
- Le soutien aux ludothèques associatives : la Ville de Marseille, en partenariat avec la CAF13, soutient les associations portant ou souhaitant développer des projets de ludothèque. La Ville de Marseille et la CAF 13 ont ciblé plusieurs critères d'attribution prioritaires : présence sur l'ensemble des territoires et prioritairement dans des zones dépourvues d'équipements culturels de proximité, et projets portés par des équipements d'animation sociale.

En 2024, le budget de soutien aux ludothèques associatives est de 163 200 (cent soixante-trois mille deux cent) Euros dont 7 420 Euros (sept mille quatre cent vingt Euros) pour l'association de notre secteur. Le montant de la subvention de la Ville de Marseille par ludothèque, s'établit sur deux axes, en accord avec la CAF :

- Quantitativement sur le temps d'ouverture des ludothèques et le nombre de personnel affecté à l'activité.
- Qualitativement pour renouveler les supports de jeux.

Le montant de la subvention est versé en une fois

Les conventions ci-annexées, conclues avec chaque association bénéficiaire, précisent le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Ville de Marseille.

Enfin en complément de ces dispositifs, la Ville de Marseille ouvrira en septembre 2024 une ludothèque municipale dans le 3^{ème} arrondissement, au sein d'un futur groupe scolaire construit dans le cadre du Plan écoles. Elle pourra accueillir les écoles, les centres aérés et les familles sur des temps de jeux partagés parents/enfants.

Le soutien aux associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes

Dans le cadre de la forte ambition qu'elle porte pour ses jeunes, la Ville de Marseille souhaite consacrer un budget spécifique pour soutenir :

- les associations portées par les jeunes qui s'engagent dans la mise en œuvre de projets aux retombées culturelles, sociales ou citoyennes sur l'ensemble du territoire,
- les associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes du territoire.

Ce soutien se traduit ici par la mobilisation d'un budget de 92 500 (quatre-vingt-douze mille cinq euros) Euros Les projets d'actions soutenus répondent aux objectifs suivants :

- être d'intérêt général, pour ou par les jeunes ;
- avoir un impact et/ou un rayonnement sur le territoire Marseillais.
- Les projets d'actions proposés par les associations candidates non jeunes (c'est-à-dire dont les instances dirigeantes ne sont pas composées majoritairement de jeunes âgés de 12 à 30 ans) qui ont un impact spécifique sur les jeunes Marseillais.

Outre les critères relatifs à la fiabilité du projet associatif (diagnostic, éléments de bilan et d'évaluation), une attention particulière a été portée :

- aux associations dont le projet favorise l'émancipation des jeunes ;
- aux associations dont le projet s'inscrit dans son territoire, et dans une démarche de développement local ;
- aux associations dont le projet favorise la cohésion sociale sur son territoire et la lutte contre les discriminations.

Le soutien aux associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes

Dans le cadre de la forte ambition qu'elle porte pour ses jeunes, la Ville de Marseille souhaite consacrer un budget spécifique pour soutenir :

- les associations portées par les jeunes qui s'engagent dans la mise en œuvre de projets aux retombées culturelles, sociales ou citoyennes sur l'ensemble du territoire,
- les associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes du territoire.

Ce soutien se traduit ici par la mobilisation d'un budget de 92 500 Euros (quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros) dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour l'association de notre secteur. Les projets d'actions soutenus répondent aux objectifs suivants :

- être d'intérêt général, pour ou par les jeunes ;
- avoir un impact et/ou un rayonnement sur le territoire Marseillais.
- Les projets d'actions proposés par les associations candidates non jeunes (c'est-à-dire dont les instances dirigeantes ne sont pas composées majoritairement de jeunes âgés de 12 à 30 ans) qui ont un impact spécifique sur les jeunes Marseillais.

Outre les critères relatifs à la fiabilité du projet associatif (diagnostic, éléments de bilan et d'évaluation), une attention particulière a été portée :

- aux associations dont le projet favorise l'émancipation des jeunes ;
- aux associations dont le projet s'inscrit dans son territoire, et dans une démarche de développement local ;
- aux associations dont le projet favorise la cohésion sociale sur son territoire et la lutte contre les discriminations.

Le soutien aux associations animant des accueils de jeunes

En soutenant les Accueils de Jeunes par un financement dédié, en animant le réseau des Accueils de Jeunes à l'échelle de la ville, en offrant des ressources aux professionnels (information, développement de dispositifs et d'actions, temps de concertation), la Ville de Marseille a pour ambition d'asseoir son action de manière territorialisée, de mieux identifier les besoins des jeunes et des professionnels qui les encadrent, et de favoriser le dialogue dans la conduite des projets municipaux en faveur de la jeunesse.

Le soutien financier aux Accueils de Jeunes concerne l'ensemble des secteurs de la ville. Il prend en compte la fréquentation déclarée. L'implantation sur un territoire relevant de la politique de la Ville est valorisée.

En 2023, ce sont 21 structures qui ont pu être accompagnées financièrement par la Ville de Marseille. Cette année, 3 nouvelles structures ont sollicité une aide au fonctionnement pour la mise en œuvre de leur Accueil de Jeunes, une autre a repris son activité et une dernière questionne son renouvellement d'habilitation. Afin d'accompagner au mieux ces structures, la répartition des crédits alloués à leur financement sera proposée ultérieurement.

C'est donc une répartition des crédits de 235 758 Euros (deux cent trente cinq mille sept cent cinquante-huit Euros) dont 8 435 Euros (huit mille quatre cent trente-cinq Euros) pour l'association de notre secteur qui est soumise à l'approbation du Conseil Municipal pour soutenir le fonctionnement de 19 accueils de jeunes en exercice en 2024.

L'accueil d'une promotion de 60 volontaires en service civique

Les missions de Service Civique doivent permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires ou de renforcer la qualité du service public, dans les thématiques définies comme prioritaires par l'Agence Nationale de Service Civique : Solidarité, Santé, Éducation pour tous, Culture et Loisirs, Sport, Environnement, Mémoire et Citoyenneté, Développement International, Action humanitaire et intervention d'urgence. Considérant la convergence de ces finalités avec la politique municipale de promotion des actions citoyennes et d'insertion et de valorisation de la jeunesse, la Ville de Marseille a mis en place depuis 2020 ce dispositif au service de la jeunesse, pour favoriser le ciment social, les expériences de vie collective, de vivre ensemble. La Ville de Marseille porte en effet une attention particulière aux projets permettant de promouvoir l'égalité des chances, la lutte contre les situations précaires de la jeunesse, d'inclusion dans le milieu du travail et de renforcement des parcours professionnels.

La Ville de Marseille a la volonté d'accueillir en 2024, jusqu'à 60 jeunes volontaires en Service Civique au sein de ses services afin de leur proposer un cadre pour un projet personnel d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance, en compétence. Chaque mission devra être constituée d'un minimum de 2 volontaires, accompagnés par des agents municipaux.

Un Appel à projet a ainsi été lancé à l'automne 2023 par la collectivité dans le but de conventionner avec une association qui permettra d'accueillir des jeunes volontaires en Service Civique au sein des services de la Ville de Marseille pour la promotion 2024.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Sont approuvées, selon le tableau ci-dessous, les versements des subventions PEDT aux associations suivantes de notre secteur :

Tiers	Bénéficiaire	Dossier n°	Objet de la demande	Montant en Euros
11577	ASSOCIATION FAMILIALE DU CS BOIS LEMAITRE (AFAC)	00003263	DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES DE SON PUBLIC SUR LA BASE DES OUTILS PRODAS – PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) CONTINUITÉ ÉDUCATIVE – MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL	3 000
11577	ASSOCIATION FAMILIALE DU CS BOIS LEMAITRE (AFAC)	00003246	VIVRE ENSEMBLE LES DIFFÉRENCES	6 000
25607	IFAC ANIERES CAMOINS	00000485	LE BONHEUR DE L'AILLEURS	2 000
TOTAL 11 000				

ARTICLE 2 La dépense totale pour le PEDT soit 359 600 Euros (trois cent cinquante neuf mille six cents Euros) dont 11 000 Euros (onze mille Euros) pour les associations de notre secteur., sera imputée sur les crédits inscrits au Budget 2024 Direction 05032 – Chapitre 65 Sous Chapitre 338 – Article 65748.26 – Programme 11012412.

ARTICLE 3 Est approuvée la participation de la Ville de Marseille au dispositif « Colos apprenantes » de l'État pour les vacances 2024.

ARTICLE 4 La dépense pour les vacances pour tous, d'un montant 929 475 Euros (neuf cent vingt neuf mille quatre cent soixante quinze Euros) sera imputée sur les crédits inscrits au Budget 2024. Chapitre 65 Sous Chapitre 338 Article 65748.23 - Programme 11012412 – Service 05032

ARTICLE 5 Est attribuée, selon le tableau ci-joint, la subvention sur le budget 2024 à l'association qui conduit un projet de ludothèque.

N° Tiers	Bénéficiaire	Ludothèque	Montant en Euros
11591	AEC les Escourtines, 15 traverse de la Solitude 13011 Marseille	AEC LES ESCOURTINES	7 420

ARTICLE 6 La dépense pour la ludothèque, d'un montant 160 163 (cent soixante trois mille cent soixante trois) Euros dont 7 420 Euros (sept mille quatre cent vingt Euros) pour notre secteur sera imputée sur les crédits inscrits au Budget 2024. Chapitre 65 Sous Chapitre 338 Article 65748.22 - Programme 11012413 – Service 05032

ARTICLE 7 Est autorisé, selon le tableau ci-dessous, le versement de la subvention à l'association de notre secteur suivante qui porte des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes.

Association	N°	Nom du projet	Montant en Euros
Rugby Club Marseillais	2626	Projet d'inclusion sociale	2 000

ARTICLE 8 La dépense totale pour les actions jeunesse de 92 500 Euros (quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros) dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour l'association de notre secteur est imputée sur les crédits inscrits Budget 2024 Chapitre 65 Sous Chapitre 338 Article 65748.11 - Programme 11012413 – Service 05032

ARTICLE 9 Est attribuée, selon le tableau ci-dessous, la subvention à l'association qui conduit un ou des projets d'Accueil de Jeunes.

Gestionnaire	Accueil de Jeunes	Montant en Euros
Synergie Family 280 boulevard Mireille Lauze 13010 Marseille	Les Caillois	8 435

ARTICLE 10 Sont approuvées les conventions de notre secteur ci-annexées.

ARTICLE 11 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer lesdites conventions et tous actes ou documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Abstention Groupe Retrouvons Marseille

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème
Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

Enrôlé au CA du 26 juin 2024

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL DU GROUPE DES 11[°] ET 12[°]
 ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 26 JUIN 2024 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire
 d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 21 membres.

24/032/VAT

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE
 DEMAIN - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA
 LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE -
 Intervention en faveur de la lutte contre
 l'habitat indigne - Attribution d'une
 subvention à l'Association Compagnons
 Bâisseurs Provence pour l'action «
 Accompagner l'habiter en copropriétés
 dégradées en 2024» - convention annuelle de
 financement avec l'association Les
 Compagnons Bâisseurs Provence.
 24-41099-DLLHI**

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU
 CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE
 PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE
 DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION
 AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Dans le cadre de la stratégie d'intervention partenariale concernant les grandes copropriétés dégradées, la Ville de Marseille souhaite s'impliquer pour accélérer la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'habitat indigne et accompagner la stratégie de traitement envisagée (redressement ou recyclage). Pour ce faire, elle contribue à la mise en œuvre de travaux urgents et d'amélioration dans ces grandes copropriétés dégradées, dans le cadre de deux dispositifs nationaux : les Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat - Copropriété Dégradée (OPAH-CD) et les plans de sauvegarde (PDS).

La Ville de Marseille contribue au déploiement du Programme d'Intérêt National, qui vise l'accompagnement de 13 ensembles immobiliers privés dont la copropriété du Parc Bel Ombre (11^{ème} arrondissement) qui a été accompagnée par un dispositif métropolitain de prévention (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés).

Dans ce contexte d'intervention publique, l'action "Accompagner l'habiter en copropriétés dégradées" de l'association des Compagnons Bâisseurs Provence peut contribuer à prévenir la dégradation et accompagne la mise en œuvre des interventions publiques.

En 2023, les 3 sites d'intervention de cette action dont 1 sur notre secteur a été le Parc Bel Ombre (11^{ème} arrondissement). Au total, 200 habitants ont été accompagnés, 26 logements ont été diagnostiqués et 19 chantiers d'auto réhabilitation ont été conduits avec les habitants. 42 ateliers collectifs ont été menés en pied d'immeubles. 10 médiations entre locataires et propriétaires ont abouti à des engagements de travaux. 11 signalements ont été réalisés sur l'application numérique Histologe.

En 2024, l'action de cette association sera ciblée sur les 3 copropriétés dont 1 dans le 11^{ème} arrondissement : Parc Bel Ombre.

La démarche du projet se décline en 3 axes :

- l'accompagnement du rapport au logement, auprès des habitants (accompagnement de 50 ménages avec orientation, visites, diagnostics techniques, chantiers de réhabilitation,

médiations locataires/bailleurs, signalements des situations de logements indignes ou indécents aux institutions),

- le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne, en capitalisant les informations sur les conditions de logement des populations et les propriétaires bailleurs indécents,

- la réalisation de temps collectifs et participatifs, sur chaque territoire d'action, en lien avec le tissu associatif local, permettant d'améliorer le cadre de vie.

A cet effet, il est proposé que la Ville subventionne cette action des Compagnons Bâisseurs Provence pour l'année 2024 à hauteur de 50 000 Euros (cinquante mille Euros). Cette subvention représente 17,6% du montant prévisionnel de l'action s'élevant à 284 720 Euros (deux cent quatre-vingt-quatre mille sept cent vingt Euros).

Les autres financements de l'action proviennent de l'Etat (150 000 Euros) (cent cinquante mille Euros), la Fondation Abbé Pierre (50 000 Euros) (cinquante mille Euros) et la Métropole Aix-Marseille-Provence (15 000 Euros) (quinze mille Euros) et des produits de la structure.

Les modalités et conditions de versement de cette subvention sont détaillées, dans la convention jointe en annexe.

Il est proposé que la Ville de Marseille approuve la subvention de la Ville de Marseille aux Compagnons bâtisseurs et la convention afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
 VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
 TERRITORIALES**

**VU LA DELIBERATION N°17/1560/UAGP DU 3 AVRIL 2017,
 AUTORISANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE
 L'ACCORD PARTENARIAL, POUR UNE STRATEGIE
 D'INTERVENTION DES COPROPRIETES DEGRADEES
 SUR LA VILLE DE MARSEILLE,
 OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
 DELIBERE**

ARTICLE 1 Est accordée une subvention de 50 000 Euros (cinquante mille Euros) à l'Association Compagnons Bâisseurs Provence pour la conduite d'une action d'accompagnement des ménages occupants de copropriétés dégradées, nommée "Accompagner l'habiter en copropriétés dégradées". Elle a pour objectif l'accompagnement du rapport au logement, auprès des habitants, le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne et le développement d'une dynamique collective, pour favoriser l'émergence d'initiatives locales.

ARTICLE 2 Est approuvée la convention de financement, jointe en annexe, entre la Ville de Marseille et l'Association des Compagnons Bâisseurs Provence, pour la conduite de cette action annuelle.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer cette convention et tous les actes afférents.

ARTICLE 4 La dépense correspondante à la subvention, versée par la Ville de Marseille, pour le soutien du dispositif des Compagnons Bâisseurs Provence, sera imputée sur les budgets 2024 et suivants de l'opération issue du chapitre 65 - sous-chapitre 552 - article 65748.2 - programme 17131602-Service 01006.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été
 adopté à l'unanimité**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème
 et 12ème
 Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du
 Conseil d'Arrondissements**

LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

Enrôlé au CA du 26 juin 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e
ARRONDISSEMENTS

- Séance du 26 JUIN 2024 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire
d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 21 membres.

24/033/VDV

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE
PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE -
DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE
ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN
- SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX -
Octroi d'une aide financière aux Centres
Sociaux qui ouvrent en période estivale, plus
particulièrement durant le mois d'août 2024.**

24-41062-DLSVAEC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU
CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE
PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE
DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION
AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Convention Cadre des Centres Sociaux 2024-2027 et l'Avenant 1, qui l'a décliné sur le territoire communal, et, qui a été adoptée par délibération n°24/0038/VDV du 16 Février 2024, prévoit le montant total des subventions qui sera attribué aux Centres Sociaux au titre des dépenses d'Animation Globale et de Coordination, des Activités Collectives Familles et des Projets Jeunesse ainsi que celles portant sur le développement des amplitudes d'ouverture de ces équipements en période estivale et plus singulièrement pendant le mois d'août.

Avant cela et dans ce domaine, dès 2021 et à l'invitation de la Ville de Marseille, certains partenaires de la Convention Cadre des Centres Sociaux (État, Conseil Départemental et Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône) se sont joints à elle afin de conduire une expérimentation sur Marseille en répondant favorablement aux demandes de subventions de 10 (dix) centres sociaux, afin qu'ils puissent ouvrir au mois d'août et proposer des activités sur leur zone de vie sociale ou à l'extérieur.

Cette expérimentation répondant à un réel besoin sur les territoires, la Ville de Marseille et ses partenaires ont souhaité la renouveler pour l'Été 2022 et l'étendre à tous les Centres Sociaux du Département. En 2022, l'État, le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône et la commune ont décidé de soutenir 19 (dix-neuf) projets portés par les Centres Sociaux souhaitant élargir leur amplitude horaire d'ouverture au public pendant la période estivale pour un montant total de 360 450 Euros (trois cent soixante mille quatre cent cinquante Euros) incluant une contribution communale de 106 534 Euros (cent six mille cinq cent trente-quatre Euros).

Fort de ces deux expérimentations positives, la Ville de Marseille et ses partenaires ont décidé de recueillir ces souhaits d'ouverture en proposant une démarche conjointe pour poursuivre la dynamique engagée pour l'Été 2023 et l'inscrire dans la Convention Cadre des Centres Sociaux. Cette démarche a permis de financer l'ouverture de 19 (dix-neuf) Centres Sociaux à Marseille pour un montant global de subventions de 427 000 Euros (quatre cent vingt-sept mille Euros) incluant une contribution communale de 120 000 Euros (cent vingt mille Euros).

En 2024, une nouvelle organisation communale et une comitologie adaptée ont pour but d'accompagner le plus grand nombre de Centres Sociaux à s'ouvrir au public pendant le mois d'août 2024. Ainsi, cela a porté leurs fruits puisque 44 Centres Sociaux et Espace de Vie Sociale ont souhaité intégrer la démarche. Pour ce faire, une animation territoriale initiée par la Ville de Marseille et portée conjointement avec

ses partenaires permettra, pendant toute la démarche, de proposer un soutien financier pour une ouverture supérieure à 2 (deux) semaines et d'assurer un suivi et un accompagnement adaptés à chacun de ces équipements.

Cette dynamique positive permettra d'offrir aux habitants des 16 arrondissements de Marseille une programmation d'activités pendant la période estivale. Cela est d'autant plus significatif puisque le nombre d'équipements ouverts en août 2024 a plus que doublé en passant de 19 à 45 offres d'activités.

Ainsi, les besoins exprimés par ces 44 (quarante-quatre) projets représentent 485 000 Euros (quatre cent quatre-vingt-cinq mille Euros) et appellent une contribution communale importante de 190 000 Euros (cent quatre-vingt-dix mille Euros) dont 15 000 Euros (quinze mille Euros) pour notre secteur, soit un effort supplémentaire de la Ville de Marseille de 63,16% par rapport à sa contribution de 2023.

L'État, le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône quant à eux apportent une contribution cumulée de 295 000 Euros (deux cent quatre-vingt-quinze mille Euros) pour répondre à ces demandes. Aussi, il a été décidé avec les partenaires de répartir les contributions de chaque institution par porteur de projet pour une meilleure simplification. De fait, sur les 43 (quarante-trois) projets validés par le Comité de Pilotage qui s'est tenu le 30 Avril 2024, la Ville de Marseille en soutiendra 18 (dix-huit) dont 2 dans notre secteur, l'État 9 (neuf), le Département 5 (cinq), la Caisse d'Allocations Familiales 11 (onze).

Comme évoqué, le total des montants proposés par le présent rapport est de 190 000 Euros (cent quatre-vingt-dix mille Euros) dont 15 000 Euros (quinze mille Euros) pour notre secteur.

Enfin, l'octroi de participations financières aux équipements sociaux impose la production d'avenants nécessaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

**VU LA CONVENTION CADRE DES CENTRES SOCIAUX
2024-2027**

**VU L'ANNEXE A L'AVENANT 1 : DÉCLINAISON DE LA
CONVENTION CADRE DES CENTRES SOCIAUX 2024-2027
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MARSEILLE
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est autorisé le versement des subventions suivantes aux 2 (deux) Centres Sociaux de notre secteur portant sur l'Ouverture Estivale 2024 :

Bénéficiaire	Centre Social	Adresse	Tiers	N° de Convention	Total en Euros
Centre de Culture Ouvrière (CCO)	Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Saint-Menet	Chemin du Mouton 13011 Marseille	4453	24/80054 Avenant 3	3 000
Association Centre Social Les Lierres	Les Lierres	42 avenue du 24 avril 1915 13012 Marseille	172473	24/80079 Avenant 3	12 000
TOTAL					15 000

ARTICLE 2 Sont approuvés les avenants ci-annexés, conclus avec les associations de notre secteur listées dans le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer les avenants annexés.

ARTICLE 3 La dépense, soit 190 000 Euros (cent quatre-vingt-dix mille Euros) dont 15 000 Euros (quinze mille Euros) pour notre secteur sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, article 65748 - sous chapitre 428 - service 03032 - action 13900910.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 26 juin 2024

Mairie du 7^{ème} secteur

Délibérations du 25 juin 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-037 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 25 JUIN 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

RAPPORT N° 24-4 1042-DAEJ - 24-037 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations dans le cadre de la politique enfance jeunesse de la Ville de Marseille - Approbation de conventions (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions, pour un montant global de 1 831 676 euros, au profit de :

1°) diverses associations agissant en faveur de la politique enfance jeunesse de la Ville de Marseille dans le cadre :

- . du Projet Educatif du Territoire (PEDT) 359 600 €
- . de projets de Ludothèque 160 163 €
- . d'initiatives en faveur des Jeunes ou dirigées par des Jeunes 92 500 €
- . de projets d'Accueil de Jeunes 235 758 €

2°) du dispositif « Colos apprenantes » de l'État pour les vacances 2024 929 475 €

3°) de l'Association Unis-Cité Méditerranée pour l'accueil des jeunes volontaires en Service Civique au sein des services de la Ville de Marseille pour la promotion 2024 (1^{er} versement) 54 180 €

RAPPORT N° 24-4 1042-DAEJ - 24-037 7S

Dans cette perspective, il nous est également demandé de valider les conventions conclues entre la Ville de Marseille et lesdites associations.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Subventions Projet Educatif de Territoire				
Tiers	Bénéficiaire	Dossier n°	Objet de la demande	Montant en Euros
4366	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	00003433	ANIMER UNE DYNAMIQUE LECTURE AU SEIN DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM) DE MARSEILLE	14 000
4366	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	00003432	ÉDUIQUER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU SEIN DES ACM	24 000
4366	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	00003431	ÉDUIQUER AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION AU SEIN DES ACM	25 000
4366	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	00003429	UTILISER LE VECTEUR DU JEU POUR DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES ET ÉDUIQUER À LA CITOYENNETÉ ET AU VIVRE ENSEMBLE DANS LES ACM	10 000
11717	FÉDÉRATION DES BOUCHES-DU-RHÔNE DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	00001685	COPAIN DU MONDE, LES ENFANTS BÉNÉVOLES DU SPF	7 000
7119	CENTRE SOCIAL SAINT GABRIEL CANET BON SECOURS	00003452	DEMAIN ÉCOUTE HIER	3 000
7398	CENTRE SOCIAL L'AGORA	00003426	LE HANDICAP : ON EN PARLE ?	4 000
		00003427	LES PETITS JARDINIERS	2 000
139883	ASSOCIATION DU GRAND CANET	00002878	LE JEU, VECTEUR D'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ	9 000
		00002876	LES RENDEZ VOUS DE LA POPOTE	2 000

168271	ASSOCIATION DES TERRES INTÉRIEURES	00002880	QUARTIER FRAIS VALLON 2024 ASSOCIATION DES TERRES INTÉRIEURES	3 000
118769	ASSOCIATION MASSABIELLE	00003367	SPORT, CULTURE ET NATURE POUR LES ENFANTS DE LA CITÉ DES LAURIERS (13013) ET DU QUARTIER DE LA BELLE DE MAI (13003)	8 000
9415	APECB ASSOCIATION PROMOTION ESPACE CULTUREL BUSSERINE	00003264	UN RENDEZ-VOUS CONTE DANS LES ÉCOLES	3 000

RAPPORT N° 24-4 1042-DAEJ - 24-037 7S

Subventions Projets de Ludothèque				
Tiers	Bénéficiaire	Dossier n°	Ludothèque	Montant en Euros
11592	Association Centre Social et Culturel La Garde, BP 34 (13e)		CS LA GARDE (13e)	6 720
22480	Association Synergie Family 4-6 Rue Berthelot (14e)		LA MAURELLE (13e)	6 720
4366	Association Ligue de l'enseignement, Fédération départementale des BDR, Mouvement d'Education Populaire (Ligue de l'Enseignement FAIL 13), 192, rue Horace Bertin (5e)		CS SAINT-JOSEPH (14e)	10 493
Subventions Initiatives en faveur des Jeunes ou dirigées par des Jeunes				
Tiers	Bénéficiaire	Dossier n°	Objet de la demande	Montant en Euros
3495	ALAFOU (14e)		A la recherche de nos talents	2 500
3739	Association culturelle et sportive Château MONTLERIC (13e)		Sortie Familles OK CORRAL	5 000

3869	Association du Grand Canet (14e)		Séjour culturel en Avignon	1 500
3501	Centre de Culture Ouvrière (13e)		Projets en direction des jeunes du territoire CCO/ Centre Social Saint-Jérôme	2 000
2530	LA CRIATURA (13e)		Ballhaus dans la cité et Aire poids lourds : atelier danse et théâtre à destination d'un public jeune	2 500
3307	Ligue de l'Enseignement - FAIL 13 (5e)		Jouer avec les mots - CS Croix Rouge Château Gombert (13e)	2500
0053	Nova Geracao (13e)		Jeunes de quartier	1 000
0015			L'art oral	1 500
1656	Secours populaire Français (14e)		Solidar'Bus Antenne mobile jeunes 2024	1 500
1653			Séjour solidaire au ski	1 000

RAPPORT N° 24-4 1042-DAEJ - 24-037 7S

Subventions Initiatives en faveur des Jeunes ou dirigées par des Jeunes				
Tiers	Bénéficiaire	Dossier n°	Objet de la demande	Montant en Euros
3490	VOISINMALIN (13e)		Campagne de sensibilisation et prévention du harcèlement scolaire et du cyber harcèlement à la Rose	1 500
4129	Le Sel de la Vie (14e)		Agir sur les territoires des QPV en besoins de renforcements, d'actions de formation et d'accompagnements éducatifs et sociaux : savoirs, formation et émancipations	15 000
Subventions Projets Accueil de Jeunes				
	Synergie Family 280 boulevard Mireille Lauze 13010 Marseille		La Maurelle (13e)	9 238
			La Marie (13e)	6 613

Association Centre Social l'Agora 34 rue de la Busserine 13014 Marseille	L'Agora	10 113
Centre Social et Familial Saint-Gabriel- Canet-Bon Secours 12 rue Richard 13014 Marseille	Grand Canet	17 209
Association du Grand Canet 1 Place des États-Unis, 13014 Marseille	Saint Gabriel	17 201

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 24-41042-DAEJ au Conseil Municipal joint à la présente,
Où il le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

RAPPORT N° 24-41042-DAEJ - 24-037 7S

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-41042-DAEJ qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-038 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e ARRONDISSEMENTS
Séance du **MARDI 25 JUIN 2024**

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

RAPPORT N° 24-41233-DGAJSP - 24-038 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - Attribution de subventions à des associations (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions, pour un montant global de 7 323 637,88 euros, au profit de diverses associations agissant dans le domaine :

- . du Lien Social, de la Vie Associative et de l'Engagement Citoyen 2 382 993,88 €
- . de la Santé Publique et de l'Inclusion 2 615 766,00 €
- . des Solidarités et de l'Action Sociale 2 324 878,00 €

Dans cette perspective, il nous est également demandé de valider les conventions conclues entre la Ville de Marseille et lesdites associations.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

RAPPORT N° 24-41233-DGAJSP - 24-038 7S

Subventions dans le cadre du Lien Social, de la Vie Associative et de l'Engagement Citoyen				
Tiers	Bénéficiaire	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros
004366	Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône Mouvement d'Éducation Populaire (Ligue de l'Enseignement - FAIL 13) pour le CS Les Lilas (13e)	21 Avenue Charles Camoin (13e)	00012319	4 000
			00012148	2 000
				15 126,20
4366	Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône Mouvement d'Éducation Populaire (Ligue de l'Enseignement - FAIL 13) pour le CS Croix Rouge / Château Gombert (13e)	203 Chemin ND de la Consolation (13e)	00012146	3 000
				43 009,75
			00012325	1 000
4366	Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône Mouvement d'Éducation	40/42 Chemin de Fontainieu (14e)		15 126,20

	Populaire (Ligue de l'Enseignement - FAIL 13) pour le CS Saint-Joseph (14e)			
4366	Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Education Populaire (Ligue de l'Enseignement - FAIL 13) pour le CS Val Plan/Bégudes (13e)	Rue Antonin Régnier Cité Val Plan (13e)		15 126,20
004453	Centre de Culture Ouvrière 29 Avenue de Frais Vallon Le Nautile (13e) pour le CS de St Jérôme/ La Renaude (13e)	8 Traverse Charles Susini (13e)	00012305	8 000
				15 126,20
			00012309	1 500
	Centre de Culture Ouvrière 29 Avenue de Frais Vallon Le Nautile (13e) pour le CS Ste-Marthe/La Paternelle (13e)	1 Rue Etienne Dollet(14e)		15 126,20
011595	Association de Gestion et d'Animation du Centre Social de Malpassé (13e)	7 avenue Saint Paul 13013 Marseille	00012510	7 000
				15 126,20

RAPPORT N° 24-4 1233-DGAJSP - 24-038 7S

Subventions dans le cadre du Lien Social, de la Vie Associative et de l'Engagement Citoyen				
Tiers	Bénéficiaire	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros
004370	Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations pour le CS Flamants (14e)	10 Avenue Alexandre Ansaldi 13014 Marseille	00012527	7 000
				15 126,20
022480	Synergie Family 4-6 rue Berthelot 13014 Marseille pour le CS Les Bougainvilliers/La Maurelle (13e)	20 Rue Marius Briata (13e)	00012530	8 000
				59 007,08
022480	Synergie Family 4-6 rue Berthelot 13014 Marseille pour le CS Les Olives/La Marie (13e)	85 Avenue des Poilus (13e)	00012355	5 000
				48466,25
	Association de	Quartier Le		15

	Gestion et d'Animation du Centre Socio-Culturel Frais Vallon - AGESOC (13e)	Mistral Bât. N 53 Avenue de Frais-Vallon (13e)		126,20
	Centre Social et Culturel de La Garde	Cité La Garde 11 Bd du Métro 13013 Marseille		15 126,20
	Association Centre Social Saint Just La Solitude	Bât Germain Thillon impasse Signoret 13013 Marseille		15 126,20
	Association Centre Social Saint-Gabriel/Canet/Bon Secours/Les Rosiers	12 rue Richard 13014 Marseille		15 126,20
	Association du Grand Canet	1 place des Etats Unis 13014 Marseille		15 126,20
	Association Centre Social Agora	34 rue de la Busserine 13014 Marseille		15 126,20
33946	Union des Centres Sociaux et Socioculturels des Bouches-du-Rhône	Pôle des Flamants 10 Avenue Alexandre Ansaldi (14e)		20 000
			00012484	10 000
012049	Colinéo	Conservatoire des Restanques 1 chemin des Grives 13013 Marseille	00011978	800
073595	Les Danseurs du Sud	rue Mahboudi Tir Espace Culturel La Busserine 13014 Marseille	00012454	800
11710	Enfance et Famille d'Adoption des Bouches du Rhône - EFA13	143 avenue des Chutes Lavie	00012660	1 000
11710	Enfance et Famille d'Adoption des Bouches du Rhône - EFA13	143 avenue des Chutes Lavie	00012657	1 000

RAPPORT N° 24-41233-DGAJSP - 24-038 7S

Subventions dans le cadre du Lien Social, de la Vie Associative et de l'Engagement Citoyen				
Tiers	Bénéficiaire	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros
12412	Union Départementale des Associations Familiales des Bouches-du-Rhône (UDAF)	143 avenue des Chutes Lavie 13013 Marseille	00012616	3 500
011717	Fédération des Bouches-du-Rhône du Secours Populaire Français	169 chemin de Gibbes 13014 Marseille	00011781	1 000
163082	System Group D	Maison des Familles et des Associations avenue Salvador Allende 13014 Marseille	00011790	2 000
151780	Schebba	52 RUE MAHBOUBI TIR SAINT BATHELEM Y III BAT G513014 MARSEILLE	00011959	2 000
			00011958	4000
22428	RESEAUX 13	HLM Frais Vallon Centre Social Bât N (13e)	00012266	6 000
			00012271	5 000
			00012270	4 000
			En cours	5 000
			00012272	9 000
			En cours	5 000
			00012274	8 000
	Association Massabielle	10 rue Marathon 13013 Marseille	00012218	1 500
Subventions dans le cadre de la Santé Publique et de l'Inclusion				
105812	Association REGIE SERVICES 13	(13e)	00002187	256 000
130719	Association de médiations et	(13e)	00003054	425 000

	cohésion sociale Groupe ADDAP13			
4370	Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations (AGAMFA)	(14e)	00003666	3 500

RAPPORT N° 24-41233-DGAJSP - 24-038 7S

Subventions dans le cadre de la Santé Publique et de l'Inclusion				
Tiers	Bénéficiaire	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros
7398	CENTRE SOCIAL AGORA	(14e)	00003308	4 000
			00003786	5 000
22428	RESEAUX 13	(13e)	00003751	6 000
	ASSOCIATION FEMMES LOC-MIEUX VIVRE BUSSERINE	(14e)	00003923	4000
Subventions dans le cadre des Solidarités et de l'Action Sociale				
	Fédération Secours Populaire	(14e)	00001688	15 000
			00001152	10 000
	Geront'o Nord	(14e)	00003366	10 000
	MEDIANCE 13	(14e)	00004488	8 000
	The Truth	(13e)	00004274	12 000
	Vendredi 13	(14e)	00000093	25 000

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 24-41233-DGAJSP au Conseil Municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

RAPPORT N° 24-41233-DGAJSP - 24-038 7S

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-41233-DGAJSP qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-039 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 25 JUIN 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

RAPPORT N° 24-41230-DGAVTL - 24-039 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - Attribution de subventions à des associations et organismes - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à diverses associations culturelles, sportives et oeuvrant au profit de la mer et du littoral et ce, pour un montant global de 1 859 330 euros.

Dans cette perspective, il nous est également demandé de valider les conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et lesdites associations.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

CULTURE				
Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande
ORANE	70 RUE CONSOLAT ORANE 13001 MARSEILLE	00002568 00012406	2 000	2024 - Marsatac School x Centre Social La Garde (13 ^e) - Culture - action
LA CRIATURA	124 Rue Alphonse Daudet	00002202 00012061	10 000	Fonctionnement 2024

13013	MARSEILLE			
-------	-----------	--	--	--

RAPPORT N° 24-41230-DGAVTL - 24-039 7S

CULTURE				
Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande
ARTAGON SUD	6 bd Ricoux 13014 MARSEILLE	00012310	11 000	2024 - Équipement des espaces de production, de formation et de programmation d'Artagon Marseille - Culture - investissement
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE D'OUTRE MER ET SON EXPRESSION ARTISTIQUE EN METROPOLE	6 bd Ricoux 13014 MARSEILLE	00012314	10 000	2024 - Correction acoustique des studios et de la salle de spectacle - Culture - investissement
OEUVRES SOCIALES ET RÉGIONALISTES DE CHÂTEAU GOMBERT PROVENCE	5 PLACE DES HEROS MUSEE PROVENCAL 13013 MARSEILLE	00001417 00011316	30 000	Fonctionnement 2024
SPORT				
Boxing Club de Saint-Jérôme	Rue des Manadiers Cité des Balustres 13013 Marseille	00011923	5 000	Fonctionnement du club de boxe éducative.
Rap'N Boxe	La Margeray Bat 1 - 81, Boulevard Anatole de la Forge - 13013 Marseille	00011585	18 000	Action : Boxing days Gala de boxe anglaise. Date : 09/03/2024 et 19/10/2024.
Team Judo Jujitsu	31, Boulevard Roume 13013 Marseille	00012102	18 000	Action : Découvre et viens pratiquer le judo. Date : 01/01 au 31/12/2024.
Association Sportive et Culturelle de la Batarelle	Stade de la Batarelle Traverse de Party - 13013 Marseille	00011922	5 000	Fonctionnement du club de football pour une pratique sportive des jeunes au niveau départemental.
Avenir Gymnique des Pins	Gymnase Saint Joseph 23, Boulevard Simon Bolivar 13014 Marseille	00012118	8 000	Fonctionnement du club de gymnastique pour une pratique sportive au niveau régional.
Club Athlétique Gombertois	7 Bis Chemin des Mourets - Château Gombert 13013 Marseille	00011721	12 000	Fonctionnement du club de football pour une pratique sportive au niveau départemental avec une section sport adapté.
Football Club Loisirs Malpassé	42, Avenue Saint Paul - Appartement B6 Les Lavandes - 13013 Marseille	00011705	15 000	Fonctionnement du club de football pour une pratique sportive au niveau régional. 2 Athlètes de

				haut niveau.
Grand Saint-Barthélémy Omnisport	34, Rue de la Busserine – Centre Social Agora – 13014 Marseille	00012247	12 000	Fonctionnement du club de football, Futsal, basket pour une pratique sportive au niveau départemental.

RAPPORT N° 24-4 1230-DGAVTL - 24-039 7S

SPORT				
Jeunesse Olympique Saint-Gabriel	19, Groupe Paul Stauss – 88, Chemin de Gibbes – 13014 Marseille	00011704	12 000	Fonctionnement du club de football pour une pratique sportive au niveau départemental.
Les Danseurs du Sud	Espace Culturel la Busserine Rue Mahboudi Tir – 13014 Marseille	00011927	2 000	Action : Initiation et perfectionnement à la danse sportive de rue le hip hop et la capoeira. Date : 01/10/2023 au 01/09/2024.
Multi Passions	Centre Social Bât N 53 Avenue de Frais-Vallon 13013 MARSEILLE	00011924 00011939	5 000 5 000	Fonctionnement du club multi sports, foot, initiation à la voile, séjour de ski, pour les habitants de Frais Vallon. Action : Sport et vivre ensemble à Frais Vallon. Date : 01/01/2024 au 31/12/2024.
Sud Marseille Hand Ball	Action la 70 Avenue de la Croix-Rouge 13013 MARSEILLE	00011870	6 000	Fonctionnement du club de hand ball pour une pratique au niveau national 3.
System D Group	Maison des Familles et des Associations – Avenue Salvador Allendé – 13014 MARSEILLE	00012328	4 000	Fonctionnement du club de football pour une pratique sportive au niveau départemental.
Treize B Ballin	23, Rue Germinal 13013 Marseille	00011710	15 000	Action : Développement du basketball, éduquer et faire valoir des valeurs de fair-play. Date : 01/02 au 15/07/2024.
Union Marseille Basket Ball	23, Rue Germinal 13013 Marseille	00011963	3 000	Action : Elite tour 2024 Accompagnement des enfants à la pratique du basketball et découverte du fonctionnement des clubs professionnels.
Vélo Club Gombertois	35, Avenue de Château Gombert – 13013 Marseille	00011903	2 000	Fonctionnement du club de vélo pour une pratique au niveau national.
MER ET LITTORAL				

LE PAYSAN URBAIN MARSEILLE METROPOLE	20 BOULEVARD MADELEINE REMUSAT 13013 MARSEILLE	00012044	10 000	Restauration écologique de la calanque de Saint Estève, au Frioul, dans une démarche pédagogique
LES PETITS DEBROUILLARDS PACA	38 RUE JOLIOT CURIE MDI 13013 MARSEILLE	00012036	7 500	Dans cette proposition, nous cibons ces axes principaux : Aller vers ! (vers les publics, animations dans les espaces publics pour des publics écartés). En complément et coordination de la mission du Parc Ancrer le collectif Educalanques dans une démarche active d'événements.

RAPPORT N° 24-4 1230-DGAVTL - 24-039 7S

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 24-4 1230-DGAVTL au Conseil Municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-4 1230-DGAVTL qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-040 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 25 JUIN 2024

PRÉSIDENTE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

RAPPORT N° 24-4 1232-DGAVD - 24-040 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations oeuvrant pour la transformation urbaine, l'amélioration du cadre de vie, la transition écologique et le développement économique et social (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement à diverses associations agissant en faveur de la transformation urbaine, l'amélioration du cadre de vie, la transition écologique et le développement économique et social et ce, dans le cadre d'une deuxième répartition concernant l'année 2024, pour un montant global de 2 199 694 euros (soit 305 057 euros de subventions d'investissement et 1 894 637 euros de subventions de fonctionnement).

Dans cette perspective, il nous est également demandé de valider les conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et lesdites associations.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

RAPPORT N° 24-4 1 232-DGAVD - 24-040 7S

Transformation urbaine				
Ligne : Investissement : Chapitre 204, service 01112				
Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande
CYCLOTOPIA	7, Place Notre Dame Du Mont - 13006 Marseille	12160	4 533	Achat d'une flotte de vélos pour la vélo école de Frais Vallon (13e)
FAIL - CS LES LILAS (13e)	192 Rue Horace Bertin 13005 MARSEILLE	12144	6 000	Achat de matériel informatique
FOOTBALL CLUB FONDACLE LES OLIVES	Les Hauts De Leduc Résidence Bat B3 160 Chemin Des Jonquilles - 13013 Marseille	12584	23 009	Achat d'un mini bus
SECOURS POPULAIRE	169 CHEMIN DE GIBBES 13014 MARSEILLE	12417	10 000	Mise au norme des locaux

Transition écologique				
Ligne Subvention de fonctionnement : nature 65748.1, fonction 70, service 01323				
Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande
Les Jardins de Julien	81 traverse de la Fontaine	0000222	5 000	Renouvellement de l'action « Agriculture

	13014 Marseille			urbaine »
Les Pillards	8 13014	2949	15 000	Patrimoine, occupations précaires et réemploi
SOLIHA Provence	13013	3562	74 050	Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie
Économie Sociale et Familiale Services (ESF Services)	13013	3565	79 200	Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie
Colineo	13013	2069	2 000	Action : sensibilisation du grand public au patrimoine naturel
Ligne Subvention de fonctionnement : nature 65748.1, fonction 70, service 04504				
Association des terres intérieures	59 cours Julien 13006	00002860	4 000	Sensibilisation à l'environnement à destination des enfants de Frais Vallon (13e)
Colineo	Conservatoire des restanques, 1 chemin des Grives 13013	00003557	2 000	Stages « les petits naturalistes »
Ligne Subvention de fonctionnement : nature 65748.1, fonction 6190, service 01072				
JEDAI	13014	12522	10 000	Plateforme mode de garde 2024
Ligne Subvention de fonctionnement : nature 65748.1, fonction 6190, service 01072				
Marséa Cap Nord Entreprendre	4 Rue au Berthelot 13014 MARSEILLE	00012229	20 000	Mars'Attract
FASK	13014	00012230	10 000	Programme d'actions 2024 de la filière mode sur le territoire

RAPPORT N° 24-4 1 232-DGAVD - 24-040 7S

Transformation urbaine				
Ligne Subvention de fonctionnement : nature 65748.2, fonction 428, service 01112				
Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande
ASSOCIATION ACCÈS CITOYEN CULTURE ÉDUCATION SPORT	31 Boulevard Roume 13013 Marseille	12048	2 000	Animations sportives de proximité oliviers et autres territoires
		12047	2 000	Animations sportives de proximité à la

Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande
ASSOCIATION DU GRAND CANET	1 Place Des États Unis 13014 Marseille	11982	3 000	Précarité alimentaire au Grand Canet
ASSOCIATION MASSABIELLE	10 Rue Marathon 13013 Marseille	12563	2 000	Accompagner La Parentalité Et Les Liens Sociaux Et Familiaux
ASSOCIATION MULTI-PASSIONS	53 HLM Frais Vallon 13013 Marseille	12087	2 000	Cv marseille sport et vivre ensemble à Frais Vallon
CENTRE DE CULTURE OUVRIÈRE	29, Avenue de Frais Vallon, Le Nautile 13013 Marseille	11968	3 000	Animations De Proximité - Cco St Jérôme
		11967	3 000	Médiation animation du territoire (vie sociale et citoyenne) - cco Ste Marthe
CENTRE CULTURE OUVRIÈRE	29, Avenue de Frais Vallon, Le Nautile 13013 Marseille	11969	9 000	Maison France Services Cco Malpassé
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA GARDE	37/41 Avenue François Mignet 13013 Marseille	12086	3 000	Ateliers linguistiques à visée sociale
CENTRE SOCIAL SAINT JUST - LA SOLITUDE	Impasse Signoret 13013 Marseille	12089	3 000	Mieux vivre ensemble et animations sociales
LE PAYSAN URBAIN MARSEILLE MÉTROPOLE	20 Boulevard Madeleine Remusat 13013 Marseille	12085	2 000	Semeurs de forêts
LES PANIERS MARSEILLAIS	Cite Des Associations Boîte 199 93 La Canebière 13001 Marseille	12090	1 000	Paniers bio doublement solidaires quartier Frais Vallon (13e)
LES PETITS DÉBROUILLARDS	38 Rue Joliot Curie, 13013 Marseille	12081	2 000	Découverte des Métiers à la Rose
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAIL 13	Siège Sociale 192 Rue Horace Bertin 13005 Marseille	12150	4 000	2024 - animons les Micocouliers - cs St Joseph (14e)
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAIL 13	38 Rue Joliot Curie, 13013 Marseille	12081	4 000	Fail 13 - demande 2024 - chantier de lecture - tiers lieux éducatifs

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 24-4 1232-DGAVD au Conseil Municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

RAPPORT N° 24-4 1232-DGAVD - 24-040 7S

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-4 1232-DGAVD qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-041 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 25 JUIN 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

RAPPORT N° 24-40824-DRCP - 24-041 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA RELATION CITOYENNE ET DE LA PROXIMITÉ - SERVICE DES CIMETIÈRES COMMUNAUX - Extensions de cimetières communaux par l'aménagement d'espaces et la construction d'ouvrages funéraires et cinéraires - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'opération relative à l'extension des cimetières communaux par l'aménagement d'espaces et la construction d'ouvrages funéraires et cinéraires – études et travaux.

Dans cette perspective, il nous est donc demandé de valider l'affectation de l'autorisation de programme Accueil et Vie Citoyenne, année 2024, à hauteur de 1 658 400 euros.

En effet, la situation est particulièrement tendue car le nombre de concessions funéraires disponibles dans nos 21 cimetières communaux est très inférieur aux besoins actuels et à venir. Par ailleurs, outre le manque de places, le besoin porte également sur la localisation des concessions. Les administrés doivent en effet pouvoir se recueillir au plus près de chez eux.

Pour cela, il est proposé d'engager une opération prévoyant l'extension de 4 cimetières, choisis au regard des besoins et

attentes de la population, et présentant des disponibilités foncières. Le nombre total de places prévues est de 1 000.

RAPPORT N° 24-40824-DRCP - 24-041 7S

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

- Le Cimetière Saint Jérôme (13^{ème}) 250 caveaux

Cette opération portera sur l'aménagement d'espaces et la construction d'ouvrages funéraires et cinéraires, prenant également en compte un objectif d'amélioration de l'entretien et de la sécurisation des cheminements.

Par ailleurs, d'autres aménagements de moindre importance pourront être effectués sur la base de cette opération au sein des autres cimetières communaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 24-40824-DRCP au Conseil Municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40824-DRCP qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-042 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 25 JUIN 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

RAPPORT N° 24-41123-DEPC - 24-042 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -
DIRECTION ETUDES ET PROJETS DE CONSTRUCTION -
SERVICE MAÎTRISE D'OUVRAGE - Aménagements paysagers et sportifs d'accompagnement des ouvrages de la rocade L2 section nord "la Plaine des Sports et des Loisirs" -
Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme, Mission Environnement et Espace Urbain :

Année 2016, à hauteur de 200 000 euros, pour les études relatives à la réalisation de la Plaine des Sports et des Loisirs (14^e), portant le montant de l'opération de 600 000 à 800 000 euros,

Année 2019, à hauteur de 1 200 000 euros, concernant les travaux pour la réalisation de la Plaine des Sports et des Loisirs (14^e), portant le montant de l'opération de 8 800 000 à 10 000 000 d'euros.

Pour mémoire, la Plaine des Sports et des Loisirs est composée d'une partie paysagère, d'un skate-parc, d'une piste de glisse, d'un terrain de basket, d'une agora avec des gradins, de jeux pour enfants de tous âges, d'une zone d'agrès sportifs et d'un jardin partagé. La maîtrise d'oeuvre a été notifiée le 2 mars 2018 et les travaux ont démarré en janvier 2023.

RAPPORT N° 24-41123-DEPC - 24-042 7S

Afin de répondre aux diverses évolutions qui ont affecté ce projet, aujourd'hui en phase d'achèvement, il est donc nécessaire d'apporter des ajustements financiers.

En effet, l'augmentation des coûts résulte notamment de problèmes liés à la découverte de réseaux d'évacuation d'eaux usées de la SERAMM non répertoriés et à des demandes de création de regards supplémentaires et de rehaussement des regards existants.

De plus, la Ville de Marseille a été confrontée à des nouvelles demandes des services de maintenance de la Métropole concernant le dimensionnement et la mise en œuvre du bassin de rétention des eaux pluviales.

Enfin, avant la fermeture de la nouvelle voie, 520 m³ de terres polluées ont été déversés par des personnes non identifiées. Il a fallu les évacuer en décharge spécialisée.

Pour le financement de cette opération, une subvention de 3 709 458 euros, dans le cadre de la convention ANRU/PNRU, a été attribuée sur la base du montant initial. Par ailleurs, des subventions supplémentaires aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille (notamment la Métropole, l'ANRU, la Région, le Département et la CAF).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 24-41123-DEPC au Conseil Municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

RAPPORT N° 24-41123-DEPC - 24-042 7S

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-41123-DEPC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de

MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-043 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 25 JUIN 2024

PRÉSIDENTE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

RAPPORT N° 24-4 1099-DLLHI - 24-043 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Intervention en faveur de la lutte contre l'habitat indigne - Attribution d'une subvention à l'Association Compagnons Bâisseurs Provence pour l'action « Accompagner l'habiter en copropriétés dégradées en 2024 » - convention annuelle de financement avec l'association Les Compagnons Bâisseurs Provence (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution d'une subvention de 50 000 euros à l'Association Compagnons Bâisseurs Provence pour la conduite d'une action d'accompagnement des ménages occupants de copropriétés dégradées, nommée "Accompagner l'habiter en copropriétés dégradées".

Dans cette perspective, il nous est également demandé de valider la convention de financement, jointe en annexe, entre la Ville de Marseille et l'Association des Compagnons Bâisseurs Provence, pour la conduite de cette action annuelle.

Ce projet associatif est conduit depuis 6 années à destination des ménages occupants dans des copropriétés en difficulté marseillaises. Il a permis d'obtenir des résultats encourageants quant à la participation des habitants à l'amélioration du cadre de vie, le repérage de problématiques sociales, la sensibilisation des ménages aux enjeux de l'entretien du logement, au sein de 4 grandes copropriétés marseillaises : Parc Kalliste (15^{ème} arrondissement), les Rosiers et Maison Blanche (14e) et le Parc Corot (13e).

RAPPORT N° 24-4 1099-DLLHI - 24-043 7S

En 2023, les 3 sites d'intervention de cette action ont été le Parc Corot (13e), les Rosiers (14e) et Parc Bel Ombre (11e). Au total, 200 habitants ont été accompagnés, 26 logements ont été diagnostiqués et 19 chantiers d'auto réhabilitation ont été conduits avec les habitants. 42 ateliers collectifs ont été menés en pied d'immeubles. 10 médiations entre locataires et propriétaires ont abouti à des engagements de travaux. 11 signalements ont été réalisés sur l'application numérique Histologe.

Concernant notre secteur, l'action de cette association, en 2024, sera ciblée sur les 2 copropriétés suivantes : Parc Corot (13e) et les Rosiers (14e).

La démarche du projet se décline en 3 axes :

- l'accompagnement du rapport au logement, auprès des habitants (accompagnement de 50 ménages avec orientation, visites, diagnostics techniques, chantiers de réhabilitation, médiations locataires/bailleurs, signalements des situations de logements indignes ou incédents aux institutions),
- le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne, en capitalisant les informations sur les conditions de logement des populations et les propriétaires bailleurs indécents,
- la réalisation de temps collectifs et participatifs, sur chaque territoire d'action, en lien avec le tissu associatif local, permettant d'améliorer le cadre de vie.

Les autres financements de l'action proviennent de l'Etat (150 000 euros), de la Fondation Abbé Pierre (50 000 euros), de la Métropole Aix-Marseille-Provence (15 000 euros) et des produits de la structure.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 24-4 1099-DLLHI au Conseil Municipal joint à la présente,
Où il le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

RAPPORT N° 24-4 1099-DLLHI - 24-043 7S

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-4 1099-DLLHI qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-044 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 25 JUIN 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

RAPPORT N° 24-4 1 167-MRUQP - 24-044 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - MISSION RENOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES - Approbation de l'avenant à la convention du projet de renouvellement urbain des quartiers Grand Saint Barthélémy, Grand Malpassé à Marseille cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'avenant à la Convention « Grand Saint Barthélémy / Grand Malpassé » et des annexes du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain cofinancé par l'ANRU.

Pour mémoire, la mise en œuvre opérationnelle du projet de renouvellement urbain sur le territoire du Grand Saint-Barthélemy Grand Malpassé est portée par secteur de projets. 3 grands secteurs de projets opérationnels sont identifiés et comportaient déjà des opérations inscrites dans la convention initiale : Raimu / Font-Vert - Cité SNCF / Malpassé - Bellevue - Villecroze - Corot.

Toutefois, ces secteurs de projets ont fait l'objet de l'identification d'opérations complémentaires portant sur l'habitat, les équipements et espaces publics, qui ont été présentées à l'ANRU et validées par le Comité d'engagement le 27 mars 2023.

RAPPORT N° 24-4 1 167-MRUQP - 24-044 7S

Par conséquent, ces nouvelles opérations doivent être inscrites dans le cadre d'un avenant à la convention qui, au-delà des opérations déjà conventionnées, permet :

- d'entériner le transfert de maîtrise d'ouvrage pour les projets de requalification des groupes scolaires, notamment le groupe scolaire Bouge (16,9 millions d'euros TTC dont 7,2 millions d'euros de participation de l'ANRU déjà intégrés à la convention initiale), groupe scolaire Vayssières (18 millions d'euros TTC dont 7,5 millions d'euros de participation de l'ANRU), et le groupe scolaire Font-Vert (7,2 millions d'euros TTC dont 3 millions d'euros de participation de l'ANRU),

- d'inscrire une nouvelle opération sous maîtrise d'ouvrage Ville de Marseille : la création d'un équipement petite enfance Malpassé pour 4,2 millions d'euros dont 1,75 millions d'euros de participation de l'ANRU.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 24-4 1 167-MRUQP au Conseil Municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-4 1 167-MRUQP qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-045 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 25 JUIN 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

RAPPORT N° 24-4 1062-DLSVAEC - 24-045 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Octroi d'une aide financière aux Centres Sociaux qui ouvrent en période estivale, plus particulièrement durant le mois d'août 2024 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation du versement de subventions, à 18 Centres Sociaux, portant sur l'ouverture estivale 2024 et ce, pour un montant global de 190 000 euros.

Dans cette perspective, il nous est également demandé de valider les avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et lesdites associations.

Notre secteur est concerné par :

RAPPORT N° 24-4 1062-DLSVAEC - 24-045 7S

Bénéficiaire	Centre Social	Adresse	Tiers	N° de Convention	Total en euros
Centre de Culture Ouvrière (CCO)	Sainte-Marthe / La Paternelle	1 rue Etienne Dollet 13014 Marseille	4453	24/80056 Avenant 3	14 000
Association de Gestion	Saint-Barthelemy	Avenue Salvador	4370	24/80767 Avenant 1	12 000

et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations (AGAMFA)		Allendé 13014 Marseille			
Association Centre Social Saint Just La Solitude	Saint-Just La Solitude	Bât Germaine Thillon impasse Signoret 13013 Marseille	37501	24/80336 Avenant 2	15 000
Association Centre Social Saint-Gabriel Bon Secours	Saint-Gabriel Canet / Bon Secours Les Rosiers	12 rue Richard 13014 Marseille	7179	24/80084 Avenant 3	12 000
Association Centre Social Agora	Agora	34 rue de la Busserine 13014 Marseille	7398	24/80086 Avenant 3	12 000

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 24-41062-DLSVAEC au Conseil Municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

RAPPORT N° 24-41062-DLSVAEC - 24-0457S

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-41062-DLSVAEC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Mairie du 8^{ème} secteur

Délibérations du 25 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°
2024.35.8S CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème}
ARRONDISSEMENTS

Séance du 25 juin 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-41126 - DLLHI – (Commission VAT) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Intervention en faveur de la lutte contre l'habitat indigne au sein de la copropriété dégradée Consolat pour accompagner la mise en œuvre de travaux urgents du bâtiment C - Approbation de la convention de financement Ville - Syndicat des copropriétaires de la résidence Consolat, 358 Chemin du Littoral - 15^{ème} arrondissement.
Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité des voix exprimées

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°
2024.36.8S CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème}
ARRONDISSEMENTS

Séance du 25 juin 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-40824 – DRCP - (Commission AGE) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA RELATION CITOYENNE ET DE LA PROXIMITÉ - SERVICE DES CIMETIÈRES COMMUNAUX – Extensions de cimetières communaux par l'aménagement d'espaces et la construction d'ouvrages funéraires et cinéraires - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux. Financement.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité des voix exprimées

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^e secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°
2024.37.8S CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème}
ARRONDISSEMENTS

Séance du 25 juin 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le
rapport suivant :

Rapport 24-41161-DFI – (Commission VAT) – DIRECTION
GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN – DIRECTION
FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - SERVICE ACTION
FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - 16^{ème} arrondissement -
Plage de Corbière – Principe d'acquisition d'une parcelle non
bâtie de 4 964 m² auprès de l'État et approbation d'une mise à
disposition anticipée en vue du réaménagement du site
Corbière.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de
prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité des voix exprimées

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements
émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le
rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^e secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°
2024.38.8S CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème}
ARRONDISSEMENTS

Séance du 25 juin 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le
rapport suivant :

Rapport 24-41233 – DGAJSP – (Commission AGE) -
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - Attribution de subvention à
des Associations.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de
prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité des voix exprimées

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements
émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le
rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^e secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°
2024.39.8S CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème}
ARRONDISSEMENTS

Séance du 25 juin 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le
rapport suivant :

Rapport 24-41230 – DGAVTL – (Commission AGE) -
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS
LIBRE - Attribution de subventions à des associations et
organismes - Approbation des conventions et avenants aux
conventions de subventionnement conclues entre la Ville de
Marseille et diverses associations ou organismes.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de
prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité des voix exprimées

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements
émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le
rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^e secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°
2024.40.8S CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème}
ARRONDISSEMENTS

Séance du 25 juin 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le
rapport suivant :

Rapport 24-41042 – DAEJ – (Commission AGE) - DIRECTION
GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES
MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS-
DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA
JEUNESSE – Attribution de subventions à des associations
dans le cadre de la politique enfance jeunesse de la Ville de
Marseille – Approbation de conventions.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de
prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS

VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité des voix exprimées

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°
2024.41.8S CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème}
ARRONDISSEMENTS

Séance du 25 juin 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-41232 – DGA VD – (Commission AGE) -
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -
Attribution de subventions de fonctionnement et
d'investissement aux associations œuvrant pour la
transformation urbaine, l'amélioration du cadre de vie, la
transition écologique et le développement économique et
social.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de
prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité des voix exprimées

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°
2024.42.8S CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème}
ARRONDISSEMENTS

Séance du 25 juin 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-41062 – DLSVAEC – (Commission VDV) -
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN

SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Octroi d'une aide financière aux Centres Sociaux qui ouvrent en période estivale, plus particulièrement durant le mois d'août 2024.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité des voix exprimées

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°
2024.43.8S CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème}
ARRONDISSEMENTS

Séance du 25 juin 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-41099 – DLLHI – (Commission VAT) -
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN –
DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE
L'HABITAT INDIGNE – Intervention en faveur de la lutte
contre l'habitat indigne - Attribution d'une subvention à
l'Association Compagnons Bâisseurs Provence pour l'action
«Accompagner l'habiter en copropriétés dégradées en 2024» -
convention annuelle de financement avec l'association Les
Compagnons Bâisseurs Provence.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de
prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité des voix exprimées

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

Information à l'attention des usagers :

Une possibilité d'abonnement gratuit à la version dématérialisée du Recueil des Actes Administratifs vous est désormais offerte.

Si vous êtes intéressé(e), merci de contacter le Service Assemblées et Commissions au 04 91 55 95 86 ou par mail à l'adresse suivante : « recueilactes-assemblees@mairie-marseille.fr »

Nous prendrons contact avec vous dans les meilleurs délais pour formaliser cet abonnement.

**DEMANDE D'ABONNEMENT
AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Adresse Mail :

désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du

Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille

A adresser à :

La Trésorerie Principale - Service recouvrement
33 A, rue Montgrand
13006 Marseille

REDACTION ABONNEMENTS :

12, RUE DE LA REPUBLIQUE
13233 MARSEILLE CEDEX 20
TEL : 04 91 55 94 82 – 0 4 91 55 24 55

SERVICE CONSEIL MUNICIPAL ET LEGALISATION DES ACTES

DIRECTEUR DE PUBLICATION : MONSIEUR LE MAIRE DE MARSEILLE

REDACTEUR EN CHEF : , DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES

DIRECTEUR GERANT : Mme Anne MARREL

IMPRIMERIE : POLE EDITION